150668

INTOSAI

Déclaration internationale de la vérification des comptes publics

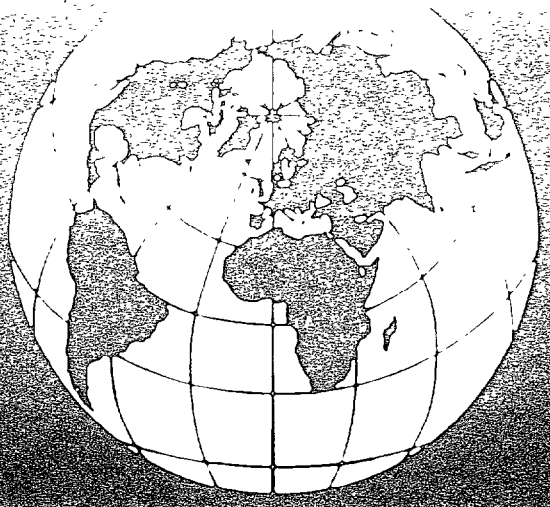

058894/150668

Revue internationale de la vérification des comptes publics

juillet 1993—Vol. 20, nº 3

© *1993 International Journal of Government Auditing Inc.*

La Revue internationale de la vérification des comptes publics est publiée tous les trimestres (janvier, avril, juillet et octobre) pour le compte de l'INTOSAI (Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques) en allemand, en anglais, en arabe, en espagnol et en français. La *Revue*, organe officiel de l'INTOSAI, vise au perfectionnement des procédés et techniques de vérification des comptes publics. Les opinions et les idées formulées n'engagent que la rédaction et les auteurs des textes et ne reflètent pas nécessairement les vues ou l'orientation de l'Organisation.

La rédaction invite les intéressés à soumettre des articles, des rapports spéciaux ou des faits divers à ses bureaux, aux soins du U.S. General Accounting Office, Room 7806, 441 G Street NW, Washington, D.C. 20548, U.S.A. (téléphone: (202) 512–4707, télécopieur: (202) 512–4021).

La *Revue* sert parfois de document pédagogique. La rédaction accorde donc la préférence aux articles traitant d'aspects pratiques de la vérification des comptes publics. Il peut s'agir d'études de cas, de commentaires sur de nouvelles méthodes de vérification ou de descriptions de programmes de formation en vérification. Les articles traitant surtout d'aspects théoriques ne conviennent guère.

La *Revue* est distribuée aux directeurs de toutes les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques du monde qui participent aux activités de l'INTOSAI. Les autres intéressés doivent s'abonner au coût de 5 $ US par année. Pour toutes les versions, il faut acheminer correspondance et chèques au bureau administratif de la *Revue* – P.O. Box 50009, Washington, D.C. 20004, U.S.A.

Les articles de la *Revue* sont répertoriés dans l'*Accountants' Index* par l'American Institute of Certified Public Accountants et présentés dans la publication *Management Contents*. Des articles choisis figurent également dans les comptes rendus analytiques publiés par les sociétés Anbar Management Services, de Wembley en Angleterre, et University Microfilms International, de Ann Arbor (Michigan) aux É.–U.

Table des matières

1 Éditorial
2 En bref
6 Congrès de l'EUROSAI
9 Contrôle des dépenses secrètes
13 Profil : la Barbade
15 Publications à signaler
17 Dans le cadre de l'INTOSAI

Conseil de rédaction

Franz Fiedler, président de la Cour des comptes de l'Autriche
L. Denis Desautels, vérificateur général du Canada
Dali Jazi, premier président, Cour des comptes de la Tunisie
Charles A. Bowsher, contrôleur général des États–Unis
Jose Ramon Medina, contrôleur général du Venezuela

Président, IJGA, Inc.

Peter V. Aliferis (É.–U.)

Rédacteur en chef

Donald R. Drach (É.–U.)

Adjointe du rédacteur en chef

Linda L. Weeks (É.–U.)

Rédacteurs

Hubert Weber (INTOSAI–Autriche)
Mark Hill (Canada)
Axel Nawrath (République fédérale d'Allemagne)
Hisashi Okada (ASOSAI–Japon)
Luseane Sikalu (SPASAI–Tonga)
Sharma Ottley (CAROSAI–Trinité–et–Tobago)
Abderrazak Smaoui (Tunisie)
Diane Reinke (É.–U.)
Susana Gimon de Nevett (Venezuela)

Production / Administration

Sebrina Chase (É.–U.)

Membres du Comité directeur de l'INTOSAI

Charles A. Bowsher, contrôleur général des États–Unis, président
Fakhry Abbas, président, Organisation centrale de contrôle des finances publiques, Égypte, premier vice–président
Carlos Atila Alvares da Silva, Ministro–Presidente, Cour des comptes, Brésil, deuxième vice–président
John C. Taylor, vérificateur général de l'Australie
Franz Fiedler, président de la Cour des comptes de l'Autriche, secrétaire général
E. David Griffith, contrôleur général, Barbade
Paul Ella Menye, coordinateur général, Cameroun
L. Denis Desautels, vérificateur général, Canada
Tapio Leskinen, contrôleur général, Finlande
Heinz Günter Zavelberg, président de la Cour des comptes de la République fédérale d'Allemagne
M. Jusuf, président de la Commission supérieure de contrôle de l'Indonésie
David G. Njoroge, contrôleur et vérificateur général du Kenya
Javier Castillo Ayala, contrôleur général de Hacienda, Mexique
Pascasio S. Banaria, président de la commission de contrôle des Philippines
Joan Rogdan, chef du ministère du contrôle de la Roumanie
Omar A. Fakieh, ministre d'État, président du Bureau général de contrôle, Arabie Saoudite
Pohiva Tui'i'onetoa, contrôleur général, Tonga

Éditorial

Les caractéristiques les plus frappantes du Comité directeur de l'INTOSAI, dont les membres se sont réunis à Vienne en mai dernier, étaient sa taille et sa composition. Ce comité directeur de dix–sept membres, le plus nombreux et le plus représentatif dans l'histoire de l'INTOSAI, a été le premier à tenir une réunion à laquelle s'appliquent les statuts nouvellement révisés de l'INTOSAI. En conformité avec l'esprit de ces statuts renouvelés, les sept groupes de travail régionaux ainsi que les grands systèmes de contrôle des comptes sont désormais représentés au sein du Comité directeur. Assistaient également à cette réunion, à titre de membres ou d'observateurs, les présidents des huit comités de l'INTOSAI ainsi que les hôtes des congrès de 1995 et de 1998, afin d'y discuter les diverses questions professionnelles et affaires courantes inscrites à l'ordre du jour. Au total, soixante–cinq délégués, représentant vingt–deux pays ainsi que les Nations Unies, ont participé à cette trente–huitième réunion du Comité directeur.

Ce nouveau Comité directeur est en quelque sorte le reflet d'un organisme qui, sur certains plans, est très différent de ce qu'il était il y a une dizaine d'années. Cent soixante–quatre pays sont désormais membres de l'INTOSAI et les huit comités de travail de cet organisme se penchent activement sur des questions telles que la dette publique, la protection de l'environnement et la technologie. Plus de cinquante pays travaillent au sein de ces comités et plusieurs autres ISC participent à d'autres programmes de l'INTOSAI au niveau régional et au niveau international. Une indication incontestable du succès de cette participation et de cet engagement de l'ensemble des membres a été, en octobre dernier, l'adoption, à l'unanimité, de normes internationales de vérification et de contrôle interne. Voilà un exploit peu banal pour un organisme international dont les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques qui en sont membres assument des mandats de contrôle et utilisent des méthodes de travail qui varient grandement d'un pays à l'autre, ce à quoi s'ajoutent évidemment des différences culturelles et linguistiques.

Tout comme la taille et la composition du Comité directeur, les points à l'ordre du jour de la réunion de mai fournissaient également des indications sur les changements profonds vécus par l'INTOSAI. Chaque président des trois nouveaux groupes de travail formés en 1992 – contrôle environnemental, évaluation de programme et contrôle des mesures de privatisation – a présenté le mandat confié à son comité, mandats que le Comité directeur a approuvés. Le secrétariat général, à ce sujet, a indiqué que son enquête auprès des ISC pour connaître les institutions intéressées à faire partie de ces nouvelles équipes a révélé que ces groupes de travail plus récents pouvaient compter sur un appui des plus solides un peu partout à travers le monde. Leurs travaux ont déjà débuté et les membres de l'INTOSAI pourront sans doute, dans le cadre du XV[e] INCOSAI, en 1995, prendre connaissance des résultats obtenus.

L'un des points saillants de cette réunion du Comité directeur a été la présentation par l'Égypte des plans qu'elle a dressés pour la tenue du XV[e] INCOSAI au Caire, en 1995. Ce pays a présenté une proposition à cet égard dans laquelle elle décrivait les règles de procédures prévues, notamment les thèmes de cette rencontre et la forme qu'elle prendrait. Les membres de l'INTOSAI seront heureux d'apprendre que le Comité directeur a approuvé les propositions que l'Égypte a élaborées en s'inspirant de ce qui avait fait le succès des congrès précédents.

Afin de donner suite aux recommandations formulées dans le cadre du XIV[e] INCOSAI, le thème I, en 1995, sera centré sur des questions de contrôle environnemental. Les Pays–Bas, qui président également le comité de l'INTOSAI chargé de l'étude des questions de contrôle environnemental, assumeront la direction de ces discussions. Compte tenu de l'importance de tous les comités de l'INTOSAI et de la nécessité que toutes les ISC s'intéressent à leurs travaux, le thème II sera axé sur les travaux des comités qui se penchent sur les questions de comptabilité, de la dette publique, de l'informatique, des contrôles internes, du contrôle des comptes et de l'évaluation de programme. Enfin, le Comité directeur a approuvé la proposition de l'Égypte d'organiser, immédiatement après le XV[e] INCOSAI, un symposium où serait débattue la question de la privatisation. La présidence de cette rencontre serait confiée au Royaume–Uni, lequel préside le comité de l'INTOSAI chargé de se pencher sur cette question.

La proposition de l'Égypte, de toute évidence, s'inscrit dans cette volonté de garantir une saine continuité d'un congrès à l'autre et d'associer encore davantage les comités de l'INTOSAI au travail de cet organisme et à celui des congrès. Le concept «d'activité vitale» entre les congrès est maintenu, enrichi par la proposition égyptienne, et on devrait le voir se matérialiser encore davantage d'ici la tenue du congrès en 1995.

L'hôte de cette trente–huitième réunion du Comité directeur, la Cour des comptes de l'Autriche, dans sa prise en charge du secrétariat général de l'INTOSAI, doit être applaudie pour le soutien indéfectible et le leadership remarquable dont elle a fait preuve. La réunion du Comité a été bien planifiée et administrée, et l'on peut en dire tout autant de la gestion quotidienne, par le secrétariat général, des programmes et des activités de l'INTOSAI. Ce leadership, ainsi que la participation active de plusieurs ISC, sont garants du progrès de l'INTOSAI au cours des prochaines années.

L'Organisation centrale de contrôle des finances publiques de l'Égypte a commencé sa planification du XV[e] INCOSAI, congrès dont elle sera l'hôte en 1995. L'éditorial ci–dessus, ainsi que la rubrique Dans le cadre de l'INTOSAI, en page 18, vous apportent des précisions sur cet événement. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution des préparatifs dans d'autres numéros de la Revue.

En bref

Argentine

Loi créant une nouvelle ISC Élection d'un nouveau président

Le 29 octobre 1992, un changement important s'est produit dans l'histoire de la vérification des comptes publics de l'Argentine. En effet, on y a adopté la *Loi sur l'administration financière et les systèmes de contrôle* qui abolit la traditionnelle Cour des comptes et la remplace par une institution moderne, à savoir le Bureau national de contrôle.

En plus de créer la nouvelle Institution supérieure de contrôle des finances publiques (ISC), la loi traite d'autres aspects liés à la gestion des finances publiques comme le budget, la comptabilité, le contrôle interne et l'audit interne.

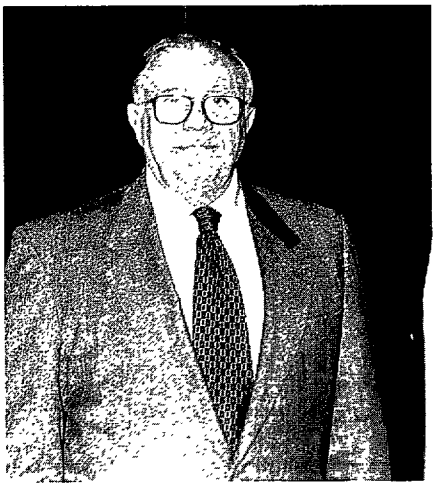

M. Masnatti

La nouvelle ISC relève du Congrès national et elle est indépendante du gouvernement. Elle est administrée par un conseil de sept contrôleurs généraux nommés pour un mandat de huit ans. Le président du Bureau national de contrôle représente le conseil et exécute ses décisions. Le nouveau Bureau assume d'importantes responsabilités de contrôle qui englobent la révision des comptes, le contrôle de conformité, la vérification de performance ainsi que d'autres examens spéciaux qu'il entreprend de son propre chef ou à la demande du Congrès.

Le président du nouveau Bureau national de contrôle est M. Hector Masnatti, un spécialiste en droit constitutionnel qui a été ministre de la Cour suprême et ambassadeur en Italie avant d'assumer ses responsabilités de président.

Pour obtenir un complément d'information, écrire au Bureau national de contrôle de l'Argentine, Hipolito Yrigoyen, 236 – C.P. 1086, Buenos Aires, Argentine.

Autriche

La Cour des comptes accueille un séminaire austro–arabe d'une semaine

Fidèles à une vieille tradition, l'Organisation arabe des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ARABOSAI) et la Cour des comptes de l'Autriche ont uni leurs efforts en vue d'offrir conjointement un séminaire sur le «Contrôle des entreprises productrices d'énergie». Au total, 17 participants de dix pays membres de l'ARABOSAI ont assisté au séminaire qui s'est tenu à Vienne, du 9 au 13 novembre 1992, sous les auspices de la Cour des comptes de l'Autriche.

Pendant le séminaire, les participants ont été mis au courant du fonctionnement général de l'ISC d'Autriche et de ses travaux de contrôle visant des entreprises productrices d'énergie. Le programme comprenait un aperçu général du sujet ainsi que des discussions sur diverses méthodes et techniques de contrôle, y compris le recours à un questionnaire spécifique. En outre, on a présenté des études de cas sur la comptabilité budgétaire et la planification stratégique et on a abordé d'autres sujets connexes.

Au nombre des conférenciers, on trouvait six contrôleurs principaux de l'ISC locale ainsi que des représentants de l'industrie. Les sessions ont comporté des conférences, des présentations multimédias, des périodes questions–réponses ainsi que des visites de diverses centrales électriques de Vienne et des environs. Dans l'ensemble, le séminaire a fourni de nombreuses occasions d'échanger de l'information et des renseignements pratiques et d'améliorer les relations entre les institutions participantes.

Chypre

Publication du rapport annuel

Le contrôleur général de Chypre a publié le rapport annuel de 1991 qui contient les audits des comptes publics de la République de Chypre ainsi que les résultats d'un certain nombre de vérifications de performance effectuées par son Bureau. Un chapitre porte sur la vérification de performance des entrepôts cautionnés et des questions de

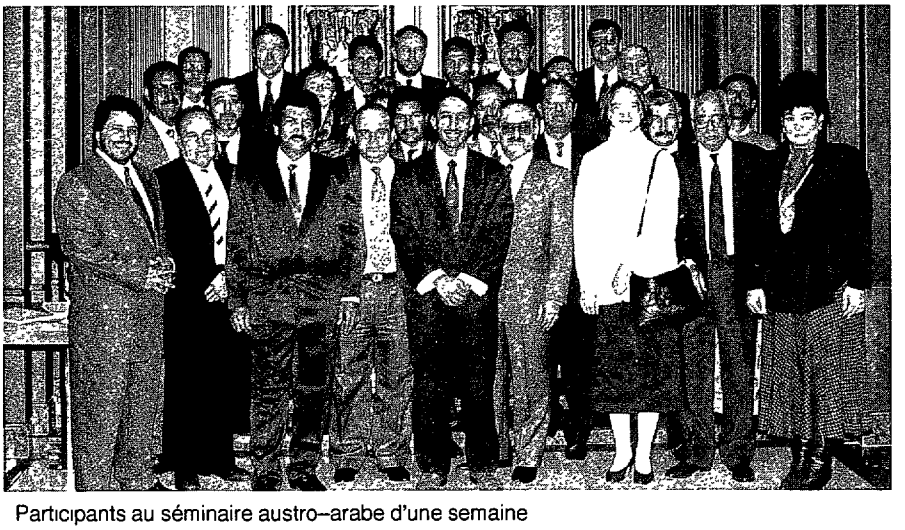

Participants au séminaire austro–arabe d'une semaine

commerce, de taxe d'accise et de droits d'importation qui s'y rapportent. La vérification a été fondée sur des entrevues, des questionnaires, des vérifications au hasard et des analyses documentaires, et elle contient des recommandations précises sur la façon d'améliorer les opérations.

Par exemple, le rapport mentionne la nécessité d'actualiser la loi de manière à permettre la promulgation de règlements sur les entrepôts cautionnés et la nécessité de hâter le processus d'informatisation des entrepôts comme moyen de répondre aux demandes croissantes du secteur commercial.

En plus de publier un rapport annuel, le contrôleur général a continué en 1991 à rencontrer les ministres une fois tous les trimestres pour les informer des questions soulevées dans le cadre des contrôles de leurs organismes. Des copies des rapports auxquels donnent lieu ces rencontres sont remises au président de la République et à la Chambre des représentants. Ainsi, le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif sont informés rapidement des questions importantes qui sont soulevées dans le cadre de l'audit des comptes du gouvernement, des administrations locales et des sociétés publiques.

Pour obtenir un complément d'information, prière d'écrire au Bureau du contrôleur général, Nicosie, Chypre.

Communautés européennes

Nouveau président de la Cour des comptes

Le 12 janvier 1993, M. Andre J. Middelhoek, des Pays–Bas, a été élu président de la Cour des comptes des communautés européennes (CCCE). Il succède à M. Aldo Angioi, d'Italie, qui occupait ce poste depuis 1989.

M. Middelhoek a obtenu un doctorat en économie de l'Université d'Amsterdam. Il a commencé sa carrière de fonctionnaire en 1958 au Bureau de la planification centrale du gouvernement des Pays–Bas et il y a occupé un poste de sous–directeur de 1966 à 1969. Pendant la même période, il était chargé de cours à l'Institut international des études sociales de La Haye. Parmi les autres postes qu'il a occupés pendant sa distinguée carrière, mentionnons celui de directeur général du budget au ministère des Finances (1969–1977) et celui de vice–président du Comité de la politique économique des communautés européennes auquel il a accédé à la suite de la décision du Conseil du 18 février 1974.

M. Middelhoek a été nommé membre de la CCCE au moment où cet organisme a été créé en 1977, et il a été successivement responsable des méthodes de contrôle, de la production et de la révision des rapports de la Cour, du contrôle des comptes généraux, des prêts et des emprunts ainsi que du contrôle de secteurs comme l'énergie, la recherche et l'investissement, l'industrie et les politiques structurelles.

M. Middelhoek

Son mandat de président de la CCCE est d'une durée de trois ans et il se terminera le 20 décembre 1995. En qualité de président, M. Middelhoek est chargé de veiller au bon fonctionnement interne de la Cour et de ses services ainsi qu'à une saine gestion de ses activités. En outre, il représente la Cour dans ses relations extérieures. M. Middelhoek est aidé de son chef de cabinet, M. Chris Kok, et du directeur des relations extérieures de la Cour, M. Norbert Schmidt–Gerritzen.

Avancement des notes d'orientation communes sur le contrôle

Comme on l'indiquait dans le numéro d'avril 1993 de la présente *Revue*, la CCCE fait partie d'un groupe spécial de quatre pays qui procède à l'élaboration des notes d'orientation communes dont la CCCE et les bureaux nationaux de contrôle des pays membres des communautés européennes devront se servir pour examiner les dépenses des communautés européennes. En plus de la CCCE, le groupe se compose des ISC du Danemark, de l'Espagne, de l'Italie et des Pays–Bas. Les représentants des cinq organismes de contrôle forment équipe afin de préparer des notes d'orientation qui seront discutées à la prochaine réunion des présidents des ISC des 12 pays membres des communautés européennes et du président de la CCCE, laquelle réunion doit avoir lieu à Lisbonne du 28 au 30 septembre 1993.

Pour obtenir un complément d'information au sujet de ce projet conjoint, prière d'écrire à la Cour des comptes des communautés européennes, Service des relations extérieures, 12, rue Alcide de Gasperi, L–1615, Luxembourg.

États–Unis d'Amérique

14e Programme international de stage

Le 16 juin 1993, s'est ouvert le quatorzième stage du Programme international de stage qui est parrainé par le General Accounting Office (GAO) des États–Unis et destiné aux contrôleurs des ISC homologues du GAO. La classe de cette année se compose des stagiaires suivants : Sabri Ahment Koteci de l'Albanie, Fernando O. Losada de l'Argentine, Eliane M. B. de Oliveira du Brésil, Sicaire Bukuru du Burundi, Tanyi Mbianyor Clarkson Oben du Cameroun, Francis Kwasi Martey du Ghana, Mohanlall de la Guyane, Zsuzsanna Egri de la Hongrie, Usman Damanik de l'Indonésie, Temistocles Rosas Rodriguez du Panama, Mariusz Galusiakowski de la Pologne, Ion–Horia Neamtu de la Roumanie et Habib Zenned de la Tunisie.

Au cours des quatre prochains mois, les stagiaires participeront à une foule d'activités afin de se familiariser avec les méthodes de vérification de performance et d'apprendre à exécuter des vérifications de performance et à appliquer de nouvelles techniques dans ce domaine.

Les stagiaires assistent à des cours, étudient les différences et les similitudes entre leurs propres ISC, examinent les travaux exécutés par les divers services du GAO à Washington, D.C., et visitent les bureaux régionaux du GAO. Les cours donnés en classe sont une adaptation des programmes du GAO et de l'IDI, et ce sont des employés du GAO qui tiennent lieu de formateurs. On voit aussi à ce que les stagiaires apprennent à faire des présentations, à élaborer et à donner des cours de formation et à rédiger des politiques. Comme dernier travail, les stagiaires doivent élaborer un plan de ce qu'ils entendent faire lorsqu'ils retourneront dans leur ISC.

Pour obtenir de plus amples renseignements, prière d'écrire au General Accounting Office des États–Unis, Pièce 7806, Washington, D.C., 20548, États–Unis.

Fidji

Publication du rapport annuel de 1991

Parmi les principales recommandations formulées dans ce rapport, il y en une où l'on

demande que la *Loi sur le contrôle* soit modifiée de manière à donner plus d'indépendance au Bureau du contrôleur général et à élargir l'étendue du contrôle.

Dans le rapport, on souligne qu'il ne suffit plus de contrôler seulement les comptes du gouvernement et on laisse entendre qu'il faudrait modifier la Loi de manière à y inclure la vérification de performance. De plus, on y suggère que des mesures soient prises afin de donner au Bureau les ressources qui lui garantiraient l'indépendance vis-à-vis du pouvoir exécutif.

Le rapport contient une section utile et informative sur les pertes de fonds et de biens publics dues au vol, à la fraude ou à la négligence. Cette section contient un graphique facile à lire qui fait une description détaillée des pertes et des ministères visés, du montant d'argent en cause, du montant recouvré (s'il y a lieu) et des mesures prises par le gouvernement.

Pour obtenir plus d'information, prière d'écrire au Bureau du contrôleur général, C.P. 2214, Suva, Fidji.

Hong Kong

Communication des résultats des vérifications de performance

Conformément au *Revised Codicil to the Agreement on the Scope of Government Audit in Hong Kong : Value for Money Audits*, le Bureau de contrôle a publié son rapport sur les résultats des vérifications de performance effectuées entre octobre 1992 et février 1993.

Le rapport qui a été soumis au président du Conseil législatif fait état des travaux exécutés dans des services comme le bureau de poste, le fisc, les forces policières et les loteries.

Chaque rapport contient des renseignements de base sur le programme vérifié, un résumé des travaux de vérification effectués (y compris les techniques utilisées), les recommandations du vérificateur et les réponses des entités vérifiées.

En outre, une annexe décrit les notes d'orientation qui ont été appliquées pour l'exécution des vérifications de performance.

Pour obtenir un complément d'information, prière d'écrire au Bureau du contrôleur général, 26e étage, Immigration Tower, 7, Gloucester Road, Hong Kong.

Inde

ISC élue au Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies

L'Assemblée générale des Nations Unies a élu l'Inde au Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies pour un mandat de trois ans. Siégeant au Comité pour la première fois, l'Inde remplace les Philippines et se joint aux ISC du Ghana et du Royaume-Uni pour former le Comité tripartite.

Rapport d'activité de 1991-1992

Le contrôleur et auditeur général de l'Inde a publié son huitième rapport d'activité annuel qui contient des informations détaillées sur son bureau, le ministère du Contrôle et des Comptes de l'Inde. L'étendue du rapport de cette année a été élargie de manière à inclure de nouveaux secteurs d'activité et d'intervention. On y trouve notamment un chapitre sur les améliorations qui ont été apportées aux systèmes et aux procédés par suite des observations du contrôleur.

Le rapport qui compte 20 chapitres ainsi que des graphiques et des photos comprend des descriptions détaillées de l'organisation et du fonctionnement de l'ISC ainsi que des renseignements sur le personnel, la formation et l'informatisation du bureau.

Pour obtenir d'autres renseignements sur ce rapport, prière d'écrire au Contrôleur et auditeur général de l'Inde, 10 Bahadur Shah Zafar Marg, New Delhi, 110002, Inde.

Roumanie

Nomination d'un nouveau dirigeant de l'ISC

M. Ioan Bogdan a été nommé président de la Cour des comptes de la Roumanie. Comptable et titulaire d'un doctorat en économie, M. Bogdan a connu une longue et distinguée carrière dans les affaires, les banques et le gouvernement. Au nombre des postes qu'il a occupés précédemment, mentionnons ceux de sous-directeur de la Banque d'investissement, de gérant de la succursale de la Banque nationale à Sibiu et de président du Comité du budget, des finances et des banques du Parlement roumain. Après la révolution de 1989, M. Bogdan a été le premier président élu de Sibiu.

En outre, il a été chargé de cours pendant 22 ans dans des domaines comme la comptabilité, les finances, la statistique et l'administration des affaires. Il a publié plus de 250 ouvrages.

M. Bogdan

En devenant président de l'ISC de Roumanie, M. Bogdan s'est joint au Comité directeur de l'INTOSAI et a récemment assisté à la 38e réunion de ce Comité qui s'est tenue à Vienne. Pour obtenir plus de renseignements, prière d'écrire à la Cour des comptes, 2 Calea 13 Septiembre Ave, Casa Polorului, Bucarest, Roumanie.

ASOSAI

Publication du *Journal* de 1993

L'Organisation asiatique des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ASOSAI) a publié l'*Asian Journal of Government Auditing* de 1993. Le *Journal* de 43 pages contient de l'information sur l'ASOSAI, l'INTOSAI et le XIVe INCOSAI, qui s'est tenu à Washington en octobre 1992, ainsi qu'un profil de l'ISC de Corée. De plus, il présente des articles sur la formation, la vérification des recettes et sur d'autres questions pratiques qui présentent de l'intérêt pour les contrôleurs des finances publiques.

Publié annuellement en anglais pour le compte de l'ASOSAI, le *Journal* est l'organe officiel de l'ASOSAI et sert de tribune pour les échanges d'information et de renseignements pratiques entre les pays membres. Pour obtenir de plus amples renseignements, prière de s'adresser au service de la rédaction du *Journal* en écrivant

au Contrôleur et auditeur général de l'Inde, 10 Bahadur Shah Zafar Marg, New Delhi 110002, Inde.

OLACEFS

Publication de la revue trimestrielle

Revista OLACEFS, la revue trimestrielle de l'Organisation des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques de l'Amérique latine et des Antilles (OLACEFS) vient d'être publiée. Elle contient quatre articles techniques qui traitent de sujets allant du financement des partis politiques au contrôle des subventions gouvernementales. De plus, le numéro de 48 pages présente un compte rendu des nombreuses activités des ISC membres de l'OLACEFS comme les rencontres régionales, les conférences, les programmes de formation et les publications d'intérêt pour les membres. Une section spéciale fournit de l'information sur le X^{e} CLADEFS qui doit avoir lieu en août au Costa Rica. On y trouve également une description détaillée des critères que les articles publiés dans la revue doivent respecter.

Pour obtenir un complément d'information, s'adresser au service de la rédaction de *Revista OLACEFS*, Morelos 82, Esq. Abraham Gonzalez, Col. Juarez, Delegacion Cuauhtemoc, Codigo Postal 06600, Mexico D. F., Mexique.

Consortium international pour la gestion des comptes publics

La VII^{e} conférence annuelle porte sur les nouveaux développements

Un total de 172 participants de 32 pays ont assisté à la VII^{e} conférence annuelle qui portait sur les nouveaux développements en gestion des comptes publics et qui s'est tenue à Miami, en Floride, des 19 au 21 avril 1993. La conférence a été parrainée conjointement par le Consortium international pour la gestion des comptes publics, l'InterAmerican Accounting Association, l'Iberian Public Budgeting Association, l'Université internationale de la Floride et l'Agency for International Development des États–Unis. En plus des participants de l'Amérique latine et des Antilles, la conférence a attiré des participants de nombreux pays d'Asie, d'Europe et d'Afrique. La conférence s'est déroulée en anglais et en espagnol.

Les principaux sujets de discussion étaient liés au thème général de la conférence «Managerial Economics as Applied to Governmental Financial Management». La conférence prévoyait aussi des exposés au cours desquelles divers pays faisaient connaître leurs points de vue sur cette question en mettant l'accent sur les mesures du rendement. On y a aussi traité de l'éthique. La prochaine conférence internationale organisée par le Consortium doit avoir lieu en octobre 1993 à Washington, D.C. et porter sur le thème suivant «Effective Financial Management in Government». Pour obtenir plus de renseignements, prière d'écrire au Consortium international pour la gestion des comptes publics, P.O. Box 8665, Silver Spring, Maryland 20907, États–Unis. ■

Représentants des nombreuses ISC qui ont assisté à la VII^{e} conférence annuelle du Consortium

Le deuxième congrès de l'EUROSAI se déroule à Stockholm

Par Leif Antell, Bureau national de contrôle de la Suède

La privatisation et l'obtention des résultats escomptés par le Bureau de contrôle ont été les grands thèmes abordés par 37 Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) européennes réunies à Stockholm, du 14 au 17 juin 1993, dans le cadre du deuxième congrès de l'EUROSAI. Le contrôleur général de la Suède, M. Ingemar Mundebo, a été l'hôte du congrès, auquel ont participé de nouveaux adhérents, dont les ISC de la République de Russie, de Géorgie, d'Estonie et de Lituanie : pour tout dire, les pays de l'Europe orientale comptaient pour plus du tiers des participants. L'ancienne Tchécoslovaquie a été scindée en deux nouveaux pays, soit la République tchèque et la République slovaque, et toutes deux étaient au rendez–vous. L'EUROSAI, qui comptait 31 pays en 1991, réunit maintenant 37 pays.

Étaient représentés au congrès l'Albanie, l'Allemagne, l'Autriche, le Bélarus, la Belgique, Chypre, la Cour des comptes des Communautés européennes, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Géorgie, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, Monaco, les Pays–Bas, la Norvège, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la République slovaque, la Roumanie, le Royaume–Uni, la Russie, Saint–Marin, la Suède, la Suisse, et la Turquie.

Les pays participants allaient des anciennes démocraties de l'Europe aux pays de l'Europe orientale et de l'Europe centrale dont les citoyens connaissent à nouveau la démocratie et qui sont en voie de mettre en place des institutions démocratiques. Il est ressorti clairement de la rencontre que, en dépit des écarts souvent frappants entre les conditions de travail et les problèmes que connaissaient les divers pays, le contrôle dans le secteur public demeure de première importance en ce qui concerne la transparence et l'obligation de rendre compte de l'utilisation des deniers publics. Les principes suivants circonscrivent la communauté d'intérêts qui a motivé la tenue du congrès : le contrôleur exercera ses fonctions dans l'impartialité; l'organisme de contrôle disposera de personnel compétent; le contrôle sera de nature constructive et non seulement rétrospective.

M. Giuseppe Carbone d'Italie, s'adresse aux participants. Assis, à l'avant–plan, M^me^ Ingegerd Troedsson, présidente du Parlement suédois, et M. Ingemar Mundebo, vérificateur général de la Suède et hôte du congrès.

Les deux principales recommandations suivantes sont issues des deux grands thèmes du congrès :

- Les ISC doivent prendre part à la privatisation dès que le leur permet leur constitution, dans le respect des impératifs d'indépendance.
- Il importe d'insister sur l'indépendance par rapport au choix des secteurs de contrôle et à l'obtention des résultats escomptés; des rapports et des échanges favorables avec le Parlement et les entités contrôlées, de même que la motivation du personnel, sont indispensables à l'obtention de bons résultats.

Notre succès est fonction de la participation active de tous et de notre volonté d'arriver à des résultats concrets.

— Ingemar Mundebo

Révision des statuts et élection de nouveaux membres du Comité directeur

La révision des statuts de l'EUROSAI s'inscrit parmi les nombreux faits notables qui ont marqué cette conférence d'une durée de quatre jours. Afin d'accroître la collaboration et la coordination avec l'organisation mère, l'INTOSAI, les congressistes ont modifié les statuts de l'EUROSAI de manière à permettre aux membres de cette dernière qui siègent au Comité directeur de l'INTOSAI d'assister, à titre d'observateurs, aux réunions du Comité directeur de l'EUROSAI.

Les participants ont également approuvé une modification aux statuts ayant pour effet de prolonger de trois ans les mandats de deux actuels membres et d'habiliter le congrès à élire deux nouveaux membres pour des mandats de six ans. En outre, afin de favoriser l'enchaînement des travaux du Comité directeur dans les premières années de l'existence de l'EUROSAI, la France et le Royaume–Uni, membres sortants, continueront de siéger au Comité directeur, quoique à titre d'observateurs.

Deux membres nouvellement élus du Comité directeur, soit les Pays–Bas et la Pologne, assumeront des mandats allant de 1993 à 1996, et s'ajoutent aux ISC qui siègent déjà au Comité directeur, nommément la Suède (président), la République tchèque (vice–président), l'Espagne (secrétaire général), l'Italie (membre

réélu) et la Hongrie (membre réélu). Le nouveau Comité directeur s'est réuni dès la fin du congrès et une réunion ultérieure est prévue pour décembre 1993.

Les congressistes ont également élu des contrôleurs qui se sont vu confier un mandat de trois ans. La Turquie a été réélue et le Portugal a été élu contrôleur des comptes de l'EUROSAI et chargé de faire rapport chaque année au Comité directeur à ce sujet jusqu'en 1996 inclusivement. Prague a été choisie comme emplacement du congrès de 1996, et, par conséquent, l'ISC de la République tchèque a été élue vice-présidente du nouveau Comité directeur.

Dans le rapport qu'il déposait devant le congrès, le secrétaire général Carretero (Espagne) soulignait que depuis trois ans l'organisation avait franchi l'étape du «lancement» et avait réussi à atteindre sa «vitesse de croisière». L'expansion de l'EUROSAI à la suite de l'institution de nouvelles ISC, a-t-il insisté, appelle la collaboration, l'échange et la compréhension. Il a poursuivi ses propos en signalant que le principal problème que doit résoudre l'organisation, qui connaît une croissance rapide, tient à son budget : les nouveaux adhérents et la multiplication des activités commandent un budget accru.

... la création de nouvelles ISC en Europe impose une collaboration plus poussée, des échanges plus soutenus et une compréhension mutuelle plus grande.

— M. Carretero, secrétaire général

Les progrès réalisés depuis 1990

Au cours des trois années écoulées depuis qu'a eu lieu son congrès inaugural à Madrid, l'EUROSAI a marqué des progrès notables dans un certain nombre de domaines. Dès l'été de 1991, l'organisation publiait un document spécial qui rendait compte des résultats du congrès de Madrid. Cette même année, les statuts de l'EUROSAI étaient publiés dans les cinq langues officielles de l'organisation (allemand, anglais, espagnol, français et russe). En 1991 également, des représentants de l'EUROSAI assistaient à la 36e réunion du Comité directeur de direction de l'INTOSAI afin d'y présenter officiellement une documentation plaidant en faveur de la reconnaissance de l'EUROSAI à titre de septième groupe de travail régional de l'organisation.

L'EUROSAI s'est également employée avec énergie à offrir de la formation à ses membres. À ce chapitre, en 1991 elle conjuguait ses efforts à ceux de l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI) et du secrétariat général en vue de parrainer un séminaire qui s'est déroulé en Hongrie à l'adresse des ISC nouvellement constituées en Europe orientale. L'année suivante, des séminaires ont eu lieu en prévision du congrès de Stockholm : à Prague, les participants ont discuté de l'évolution des fonctions de l'ISC et de la privatisation, à Istanbul, les propos ont porté sur l'atteinte des résultats par le bureau du contrôleur, les priorités en contrôle, la présentation des rapports et les compétences professionnelles; à Valence (Hongrie), les personnes en présence ont discuté du contrôle des procédures de privatisation.

C'est en 1992 également qu'a eu lieu le XIVe INCOSAI, tenu à Washington, de même que le premier congrès international auquel ont participé tous les membres de l'EUROSAI depuis le congrès inaugural de cette dernière, qui s'est déroulé à Madrid.

Débat sur le thème de la privatisation

Le premier thème a amené les participants à se prononcer sur l'évolution des fonctions de l'État et le rôle du contrôle en ce qui concerne particulièrement la privatisation. Parmi les grandes questions abordées figurait le moment de l'intervention de l'ISC dans le cours d'une démarche de privatisation. À cet égard, à quelle étape l'ISC doit-elle participer au contrôle de la privatisation, et comment peut-elle sauvegarder son impartialité cependant même qu'elle prend part à ces contrôles?

Dans certains pays, on s'attend des ISC qu'elles conseillent le gouvernement pendant toute la durée de la démarche. Ailleurs, elles ne se penchent sur la privatisation qu'a posteriori. Et dans d'autres pays, les ISC sont susceptibles d'intervenir à des étapes intermédiaires, par exemple après que le gouvernement a décidé de procéder à la vente d'une entité, mais avant qu'elle ne soit conclue.

Il n'y a pas lieu, vraisemblablement, de s'inquiéter de l'impartialité d'une ISC si cette dernière entreprend l'étude de la privatisation postérieurement à la vente de l'entité visée. En pareil cas, toutefois, l'ISC ne peut exercer d'influence sur le déroulement de l'opération. Cela dit, l'ISC sera néanmoins apte à rendre compte au gouvernement et au Parlement des avantages et des inconvénients de la démarche suivie, ce qui peut se révéler utile au moment de ventes ultérieures.

L'ISC dont le rôle est amorcé préalablement à la vente aura l'occasion d'aider à son déroulement. Le cas échéant, l'ISC voudrait éventuellement faire comprendre clairement au vendeur que les conseils d'ordre général et technique qu'elle offre n'équivalent pas à un appui inconditionnel aux modalités de l'opération que le vendeur négociera par la suite.

Les membres nouvellement élus du Comité directeur de l'EUROSAI.

Les ISC ont répertorié un éventail d'entraves au déroulement efficace des contrôles visant la privatisation. Les entraves suivantes figurent parmi celles qui, de l'avis des participants, sont les plus difficiles à surmonter :

- la qualité du système judiciaire, qui pose un problème particulier dans les pays de l'Europe orientale et de l'Europe centrale;
- l'évaluation de l'entreprise, qui commande des connaissances et de l'expérience de spécialistes dont souvent l'ISC ne bénéficie pas;

- les conditions de la vente et la qualité des mécanismes de contrôle interne. (Le congrès a pris acte du fait que le contrôle de la privatisation s'était déroulée suivant différentes méthodes dans les divers pays membres. Les différences s'expliquent par les conditions économiques, sociales, financières et judiciaires propres à chaque pays de même que par l'ampleur de la privatisation en cours.)

Au moment de formuler ses recommandations, le congrès a convenu :

- de l'importance de la participation des ISC à la privatisation d'entrée de jeu, selon ce que permet la constitution et selon ce qui est nécessaire pour sauvegarder leur impartialité, ce afin d'assurer le contrôle en règle de l'aliénation des biens de l'État;
- de la possibilité que la participation de l'ISC se traduise par l'offre de conseils à l'étape de la planification, à condition que l'ISC ne restreigne pas ce faisant sa capacité de se prononcer ultérieurement sur l'aboutissement de la privatisation;
- de l'avantage d'offrir aux spécialistes d'autres séminaires sur le contrôle de la privatisation;
- de l'utilité d'encourager les ISC à partager l'expérience qu'elles ont accumulée à l'égard de questions de contrôle découlant de la commercialisation accrue des entreprises qui demeurent la propriété de l'État de même qu'à l'égard des travaux effectués par les organismes mis sur pied et chargés de réglementer l'activité de ces entreprises.

Débat sur le thème de l'obtention de résultats

Le deuxième thème abordé à l'occasion du congrès consistait en l'obtention de résultats par le bureau de contrôle, en insistant particulièrement sur le choix des secteurs de contrôle d'importance, la présentation du contrôle au public et la qualité des effectifs.

Il est ressorti des entretiens que si les ISC utilisent des critères sensiblement différents pour décider des secteurs à soumettre à des vérifications de performance, le contraire est vrai du choix des secteurs à soumettre aux contrôles périodiques. Malgré les écarts constatés entre les ISC, le choix effectué est invariablement tributaire de l'objectif qui consiste à assurer une saine gestion financière et à bonifier le rendement du secteur public.

Des membres de la délégation de la Turquie participent à la discussion d'un thème.

Les délégués se sont en outre accordés pour dire que les rapports et les entretiens avec le Parlement et les entités contrôlées présentent de l'importance comme moyen de gagner l'acceptation des observations et des recommandations de l'ISC. Nombre des membres ont manifesté un vif intérêt pour les diverses méthodes en usage dans les pays membres de l'EUROSAI.

En ce qui concerne les effectifs des ISC, il a été observé que le perfectionnement constitue un moyen important de préparer l'ISC à assumer son rôle en mutation et de motiver davantage son personnel. L'importance accrue des vérifications de performance, la nécessité de s'adapter au changement et la diversification des travaux de contrôle qui en découlent sont autant de facteurs qui poussent les ISC à recruter des effectifs de qualité. La motivation des employés est importante au premier chef dans la poursuite des résultats.

Les congressistes ont clôturé les entretiens sur ce thème en s'accordant pour dire que :

- les membres des équipes de contrôle devraient prendre part à la sélection des secteurs de contrôle d'importance;
- la crédibilité des ISC et la motivation de leur personnel seraient favorisées par la transparence dont fait montre l'ISC dans le choix de ses critères de sélection.

Plus particulièrement, le congrès a décidé que

- l'EUROSAI devrait se pencher sur l'expérience accumulée par diverses ISC en vue de recueillir les pratiques optimales en matière de dialogue avec l'entité contrôlée, y compris les moyens pris pour sauvegarder l'impartialité des ISC;
- l'EUROSAI devrait recueillir auprès de ses membres des renseignements qui lui permettraient de connaître les pratiques optimales utilisées par les chefs de mission en vue de favoriser la motivation de leurs équipiers et, partant, de porter à la hausse la qualité des contrôles.

Conclusion

Au terme du congrès, il était manifeste que les participants avaient fait un pas de plus envers l'objectif qui consiste à promouvoir la collaboration entre les ISC européennes. La présidente du Parlement de la Suède, M^me^ Ingegerd Troedsson, annonçait déjà ce résultat dans son discours inaugural : «Une telle rencontre, qui permet à d'éminents représentants des pays d'Europe de se réunir ainsi afin de discuter de questions d'intérêt commun est bien la preuve de notre identité européenne. Cette identité est consolidée par les nombreuses rencontres entre particuliers et organismes à différents paliers. À cet égard, l'EUROSAI revêt une importance qui transcende ses simples objectifs professionnels.»

M. Carbone, président sortant de l'EUROSAI et président de la Cour des comptes de l'Italie, a enchéri sur ce sentiment en détaillant la liste impressionnante d'activités qui se sont déroulées depuis 1990 et a offert la preuve, chemin faisant, que les travaux de l'EUROSAI débouchent sur d'appréciables résultats. Il a décrit ces réussites en ces mots : «L'arbre planté à Madrid a grandi, déployé des ramages et porté ses fruits.»

Pour en savoir davantage sur le programme, prière de communiquer avec le Bureau national de contrôle de la Suède, C.P. 34105, S–100 26 Stockholm, Suède. ■

Le contrôle des dépenses secrètes

Par Egbert Kaltenbach, conseiller–membre de la Cour fédérale des comptes, République fédérale d'Allemagne

La tradition qui consiste à soustraire des dépenses particulières au contrôle

Force est de constater l'ubiquité du vieux conflit qui oppose, d'une part, les contrôleurs de l'État qui désirent connaître toutes les particularités relatives à l'efficience qui caractérise l'engagement des deniers publics et l'usage auquel ils ont été destinés et, d'autre part, les organismes de l'État qui souhaitent ardemment faire échapper certaines dépenses au contrôle. Cet état de choses ne concerne pas seulement les secrets militaires ou l'activité des services secrets mais également les secrets commerciaux des entreprises publiques et des renseignements confidentiels sur l'engagement de fonds discrétionnaires par des souverains, des chefs d'État et des ministres. Presque invariablement, les organismes concernés invoquent la protection de l'intérêt public pour justifier l'omission de dépenses données des comptes de l'État. Dans d'autres circonstances, on voudrait que des dépenses extraordinaires échappent au regard du contrôleur sous prétexte de sûreté et de sécurité.

Les exemptions sous la monarchie

Frédéric le Grand de Prusse a été mêlé à ce genre de conflit. Il accordait beaucoup d'importance à l'obligation de rendre compte au public, mais il n'était pas du même avis concernant le contrôle de l'emploi des fonds dont il disposait. Il a dépensé d'importantes sommes sans devoir en rendre compte, y compris les dépenses consacrées à sa résidence de Sans–Souci, à Potsdam. En 1753, le roi donna l'ordre que l'on brûle les comptes des entrepreneurs «car ces comptes ne doivent servir à aucun autre usage, et nous ne voulons pas que quiconque sache combien nous avons dépensé pour les chantiers de Potsdam.» Fait intéressant, ces comptes nous sont parvenus malgré l'ordre donné par le roi.

La possibilité de soustraire certaines dépenses au contrôle était tenue pour acquis non seulement sous les monarchies absolues mais également sous les monarchies constitutionnelles. À témoin, la *Loi sur la Chambre haute des comptes* de Prusse (1872), qui, sous bien des rapports, a inspiré la législation future en matière de contrôle, appuyait cette tradition en interdisant tout contrôle des fonds secrets.

Les exemptions en régime démocratique

Cette façon de faire s'est poursuivie malgré l'arrivée de la démocratie en Allemagne.

Aux termes du Code budgétaire du Reich de 1922, certains crédits votés n'étaient pas soumis à l'examen de la Cour des comptes du Reich. Par ailleurs, cela constituait une amélioration par rapport aux dispositions de la législation en vigueur sous la monarchie. Désormais, le Parlement, et non plus le gouvernement, était habilité à décider des dépenses qui ne seraient pas assujetties au contrôle.

Pendant la République de Weimar, ce pouvoir a été exercé de façon à exempter certains crédits consentis au chancelier et aux ministères de la Défense et des Affaires étrangères. En ce qui concerne certaines autres dépenses, seul le président de la Cour des comptes du Reich pouvait exercer un contrôle sur elles aux fins de contrôle. Malgré ces circonstances, les Forces de défense du Reich ont réussi, à l'insu du Parlement, à engager des fonds au titre de projets militaires clandestins. Par le jeu des détournements de fonds, les forces armées ont accumulé plus de 350 millions de reichsmark de 1925 à 1930.

Ces sommes ont été utilisées pour réarmer sous le manteau les forces armées allemandes en sus des limites imposées par le Traité de Versailles. Cet exemple met en lumière les dangers auxquels s'expose l'État si des renseignements sur l'utilisation des deniers publics échappent au regard du contrôleur et de l'Assemblée législative.

Les exemptions sous le régime nazi

Le contrôle externe a subi un nouveau recul lorsque Hitler a accédé au pouvoir. Les fonds destinés à des usages militaires étaient réunis sous forme d'affectation globale et le ministre de la Défense avait toute discrétion pour décider de leur emploi. La Cour des comptes avait pour seule fonction de contrôler les factures officielles.

Les exemptions sous d'autres régimes non démocratiques

D'autres régimes non démocratiques offrent également des exemples de situations dans lesquelles d'importants secteurs d'activité de l'État ont échappé au contrôle. À titre d'exemple, une résolution non publiée du Conseil des ministres de l'ancienne République démocratique d'Allemagne soustrayait au contrôle les forces armées, la police, le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Sécurité d'État de même que l'Administration des douanes. Cette règle s'appliquait également à certaines opérations en devises étrangères dont des pays occidentaux étaient parties. Par conséquent, les activités d'État auxquelles a été affectée une part importante des deniers publics n'ont

laissé aucune trace. Des situations analogues ont existé dans d'autres pays autrefois communistes.

Intégralité du contrôle et démocratie

Il est inconcevable d'imaginer de tels manquements au contrôle sous un régime démocratique. Cela dit, en ce qui concerne la gestion financière des services secrets, le contrôle peut être assujetti à des contraintes même en démocratie. En République fédérale d'Allemagne, dans les premiers temps, la Cour fédérale des comptes (CFC) ne pouvait accéder à quelques catégories de dépenses gouvernementales de nature très particulière, tels le fonds secret du ministère des Affaires étrangères, le fonds du renseignement national et étranger de même que le fonds discrétionnaire du chancelier fédéral.

Le président de la CFC effectuait le contrôle des comptes annuels des services secrets. En outre, cette situation serait demeurée inchangée si le gouvernement avait eu gain de cause lors de la réforme de la législation budgétaire qui a eu lieu en 1969. Aux termes du projet de loi, «selon l'usage auquel ils sont destinés», certains articles de dépense n'auraient pas été comptabilisés si une disposition en ce sens avait été ajoutée au poste budgétaire visé. Plutôt que d'autoriser cette façon de faire, le Parlement a modifié la Constitution afin d'entériner le principe du contrôle intégral par la CFC de tous les secteurs d'activité de l'État. En vertu de la *Loi sur les principes budgétaires*, les questions secrètes sont assujetties au contrôle.

La disposition retenue reconnaît néanmoins que, même sous un régime démocratique, cela peut servir des intérêts légitimes de l'État que de tenir secrètes des dépenses données. À titre d'exemple, en ce qui concerne la technologie des armements qui ressortit à la politique de défense, il en va de l'intérêt national que certaines données, financières ou autres, soient passées sous silence. Dans le secteur des services secrets, certaines données, d'ordre financier ou non, si elles étaient divulguées, seraient susceptibles de mettre en danger la vie et la liberté des agents voire de mettre en péril des dossiers complets. Pour ce qui est des entreprises publiques, la divulgation de certaines constatations du contrôleur pourrait amener la concurrence à les devancer ou leur faire essuyer d'importantes pertes financières. Même au poste des frais de représentation, il peut être justifié de ne pas révéler le nom de personnes que le chef du gouvernement ou un ministre invite à dîner afin d'éviter de donner lieu à des présomptions d'ordre politique. Tout bien considéré, toutefois, les exemples donnés ci–dessus ne constituent pas des motifs suffisants pour que les personnes concernées n'aient pas à rendre compte de leurs dépenses.

Le régime allemand de contrôle a trouvé la solution suivante : le contrôle est incontournable, mais des restrictions s'appliquent au nombre des contrôleurs concernés et au rapport présenté. Par conséquent, le contrôleur a désormais accès à des renseignements classifiés et il peut accéder également, sans exception, aux renseignements et aux documents dont il a besoin. Il lui incombe, toutefois, d'assurer la confidentialité des renseignements dont il a la garde.

Le contrôleur applique divers procédés issus de mesures législatives ou de l'expérience en contrôle pour assurer le respect des conditions susmentionnées.

Le contrôle des dépenses secrètes de défense

Le contrôle des dépenses secrètes de défense est régi par des procédures générales fixées par règlement. Les contrôleurs de la CFC ont accès sans restriction aux renseignements pertinents. Les constatations du contrôleur sont l'objet d'échanges avec soit le collège des contrôleurs, composé de deux ou trois membres, ou le conseil, dans ce dernier cas si les résultats du contrôle doivent figurer dans le rapport annuel. Selon le cas, l'instance compétente approuve ou non les constatations. Les contrôleurs de la CFC qui se penchent sur des renseignements classifiés doivent évidemment obtenir préalablement une attestation de sécurité.

La présentation des rapports est soumise à plusieurs contraintes. Un rapport non classifié ou d'accès public ne peut préciser le détail d'un projet secret touchant au matériel de défense. Par ailleurs, il n'est pas nécessaire que l'ensemble d'un rapport de contrôle soit rigoureusement confidentiel pour que le secret soit protégé. Dans nombre de cas, il suffit d'omettre un nombre restreint de données extrêmement délicates ou d'énoncer des renseignements secrets en des termes généraux.

Par exemple, le General Accounting Office des États–Unis et la CFC ont contrôlé conjointement les projets de développement de munitions et le projet du système de lance–roquettes multiples et de têtes militaires à guidage terminal. Il est possible de publier le volumineux rapport du contrôleur, bien que ce dernier contienne des renseignements extrêmement détaillés sur l'objet et le coût du système et en compare l'efficacité et le coût aux données équivalentes d'un système de remplacement. Les seules données classifiées et omises du rapport concernaient le volume des achats envisagés et la portée des deux systèmes de munitions.

Lorsqu'un rapport comme celui dont il est question ci–dessus est abordé à huis clos par le comité parlementaire concerné, ce dernier dispose de tous les renseignements pertinents, numériques et autres. L'exemple donné ci–dessus illustre que le comité responsable peut traiter et débattre des questions décisives même lorsqu'il s'agit de systèmes d'armes très secrets. En règle générale, très peu de données, qu'elles soient numériques ou non, doivent demeurer rigoureusement secrètes. Pour qu'elles soient efficaces, ces modalités de présentation de l'information doivent reposer sur une étroite coordination entre le bureau du contrôleur et les organismes contrôlés, car le contrôleur n'est pas toujours au courant de l'effet que peut provoquer la divulgation de données qui semblent par ailleurs bénignes.

Dans certains cas, des données sont à ce point liées qu'il est impossible de distinguer les renseignements à protéger de ceux dont la divulgation ne présente aucun risque. Pour ces raisons, un projet de défense entier peut être classifié secret. La CFC produit néanmoins des rapports sur ces projets et porte sur eux la mention «accès restreint, confidentiel, secret». L'usage et la diffusion de rapports visés par une cote d'accès restreint ou de sécurité sont soumis à certaines contraintes. En outre, seul un nombre limité de fonctionnaires désignés peuvent assister aux audiences des comités parlementaires intéressés.

Par exemple, la CFC a contrôlé la phase de conception de nouveaux chasseurs européens. Le comité du budget et le comité de la défense ont longuement discuté du rapport classifié du contrôleur et ont approuvé l'octroi de crédits aux fins du développement de l'aéronef.

Il est donc possible de contrôler des questions classifiées et de produire des rapports sur ces questions sans porter atteinte à la sécurité. Un État démocratique doit veiller à ce que le Parlement, non le gouvernement, ait le dernier mot dans ces situations.

Questions secrètes et rapports annuels du contrôleur

En plus de produire des rapports sur des questions classifiées à l'adresse de comités parlementaires particuliers, la CFC peut également inclure dans son rapport annuel les renseignements contenus dans ces documents. Si le rapport annuel est normalement déposé devant les deux chambres du Parlement, nommément le Bundestag et le Bundesrat, présenté au gouvernement fédéral et publié sous forme de document parlementaire, le Code budgétaire fédéral prescrit des modalités spéciales régissant la présentation de rapports issus du contrôle de questions classifiées. Dans ces cas, les constatations du contrôleur ne sont communiquées qu'aux présidents des deux chambres du Parlement, au chancelier fédéral et au ministre fédéral des Finances. En restreignant ainsi le champ de diffusion du rapport, la sécurité est assurée. Le président du Bundestag désigne les personnes chargées d'examiner les constatations du contrôleur. La CFC a rendu compte déjà à plusieurs reprises de questions secrètes.

Le contrôle des services secrets

Il ne suffit pas de classifier les rapports du contrôleur pour obtenir la certitude absolue que des renseignements secrets ne seront pas divulgués. Malgré des mesures de prévention, on ne peut garantir absolument que des renseignements secrets ne seront pas communiqués au public à cause du nombre élevé de fonctionnaires qui prennent part au contrôle, aux audiences parlementaires ou aux entretiens avec les porte-parole des ministères. Ainsi, un passage du rapport du contrôleur sur le développement du chasseur européen, qui portait la mention «diffusion restreinte», a été cité sur plusieurs chaînes de télévision. Certains journaux spécialisés ont même reproduit textuellement des paragraphes du rapport. Il y a donc lieu de faire appel à des procédures spéciales et à des mesures de sécurité supplémentaires pour empêcher la divulgation de renseignements très secrets. En Allemagne, le contrôle des services secrets est soumis à des dispositions législatives spéciales.

Le processus budgétaire parlementaire

Le budget fédéral n'énonce que le total des crédits que le Parlement alloue aux services secrets. Il y est mentionné que le détail de l'affectation des crédits est donné dans un budget spécial tenu secret. Cela ne signifie pas pour autant que les services secrets ont toute discrétion en ce qui concerne l'engagement des fonds qui leur sont alloués.

Le Parlement élit cinq membres du comité du budget et les charge d'examiner et d'adopter les budgets des trois services secrets. Chaque poste budgétaire des services est examiné avec le même soin qui est mis à étudier ceux des budgets des ministères, à cette différence près que l'examen est effectué par un groupe peu nombreux dont les travaux sont confidentiels. L'absence de discussion publique peut inciter le comité restreint à examiner les demandes de crédit avec plus de soin et de minutie que n'y mettrait le comité entier. Le comité restreint saisit le comité entier du financement global à inclure au budget, et le comité du budget porte ces montants sous les trois rubriques budgétaires secondaires pertinentes à soumettre à l'approbation du Parlement sans autre débat.

Le déroulement du contrôle

Le contrôle des questions secrètes est également assujetti à une réglementation spéciale. Aux termes du Code budgétaire fédéral et de la *Loi sur la CFC*, seuls trois représentants de la CFC sont investis d'un pouvoir de décision, à savoir le président, le directeur du contrôle et le chef de mission. Mettant de côté la démarche suivie normalement en matière de contrôle, les décideurs procèdent par vote majoritaire, de sorte que les questions touchant aux services secrets ne sont pas abordées par les 16 membres du conseil dans son ensemble.

D'autres contrôleurs peuvent se voir confier des tâches spéciales touchant au contrôle. En pratique, lorsqu'il se penche sur les services secrets, le contrôleur procède comme s'il s'agissait de n'importe quel autre organisme gouvernemental. Il examine les dépenses, contrôle la filière hiérarchique et l'évaluation des postes, la structure de l'organisation et l'efficience des acquisitions, et il se penche sur les questions relatives à la technologie de l'information. À cette fin, la CFC dispose des services de contrôleurs spécialisés tels ingénieurs civils, ingénieurs en mécanique, ingénieurs en télécommunications et informaticiens.

Aux fins du contrôle des services secrets, la CFC utilise comme critères de contrôle la régularité, la conformité et le rendement. Rien ne permet de justifier que les services secrets ne cherchent pas le meilleur produit lorsqu'ils achètent un photocopieur ou un ordinateur. Cela dit, le contrôle de l'activité des services secrets est néanmoins visé par certaines contraintes. Dans cette optique, le contrôleur doit accepter comme données de fait les décisions prises concernant l'objet et les fonctions de l'organisme. Il doit faire un acte de foi en ce qui concerne les décisions de politique générale et les objectifs.

Les exigences en matière de présentation de l'information

La présentation de rapports sur le contrôle des services secrets est également visée par des règlements spéciaux. La CFC soumet ses constatations au comité restreint du Parlement, au ministère fédéral de tutelle ainsi qu'au ministère fédéral des Finances. Puisque les membres concernés de la CFC participent également aux délibérations budgétaires du comité restreint, ils sont à même de faire valoir leurs conseils et leur expérience en contrôle lors des discussions portant sur les demandes de crédits, de sorte que des mesures correctives puissent être prises dans les meilleurs délais.

Le comité restreint discute des rapports émanant de la CFC. Les présidents des services secrets, les organismes de tutelle et les contrôleurs se prononcent sur les constatations particulières. La participation du président de la CFC aux délibérations met en lumière l'importance du contrôle secret. Afin de veiller à l'application des recommandations formulées par la CFC, les membres du comité restreint peuvent invoquer des procédures parlementaires qui s'appliquent aux observations non classifiées. Ainsi, ils peuvent fixer des conditions que doit remplir l'entité contrôlée, la contraindre à rendre compte des mesures correctives prises, le cas échéant, ou bloquer tout financement ultérieur jusqu'à ce que les lacunes relevées aient été comblées.

La profondeur des travaux

Si le contrôle des services secrets échappe au regard du public, les travaux effectués sont aussi approfondis que si le contrôleur se penchait sur des questions non classifiées.

Les contrôles effectués par le président de la CFC en personne

Aux termes du Code budgétaire fédéral, le Parlement peut prescrire dans le budget que certaines dépenses secrètes bien particulières soient l'objet d'un contrôle exécuté personnellement par le président de la CFC. La question à contrôler n'est soumise, en pareil cas, ni à un collège donné des contrôleurs ni au conseil, le président ayant toute discrétion dans ces affaires. En pratique, il est impossible que le

président de la CFC puisse à lui seul effectuer les examens demandés, et il fait donc appel pour la circonstance à quelques contrôleurs.

Jusqu'à présent, le Parlement n'a invoqué cette procédure que dans le cas de deux postes budgétaires, à savoir les fonds secrets à usage spécial du ministère des Affaires étrangères, qui totalisent 5 millions de marks ainsi que le fonds discrétionnaire du chancelier fédéral dont le montant s'élève à 300 000 DM.

Dans le cadre du contrôle des deux fonds susmentionnés, l'un des critères importants de contrôle amène le contrôleur à établir si les fonds ont été affectés aux fins auxquelles ils étaient destinés à l'origine. Étant donné le caractère général des fonds secrets, il est exclu que le contrôleur puisse dresser une liste exhaustive des usages admissibles des sommes en question. En pratique, donc, les contrôleurs intéressés vont de l'avant en recensant les activités auxquelles les fonds ne peuvent être affectés. L'organisme contrôlé doit justifier des motifs qui empêchent le financement des mesures données à même les crédits budgétaires normaux et de leur caractère secret.

L'intervention du président de la CFC personnellement n'est avantageuse que s'il s'agit de contrôler des dépenses mineures. Le président ne peut remplir son mandat s'il s'agit de dépenses majeures, ce à cause d'un emploi du temps chargé et d'un volume de travail imposant. Ces circonstances auraient pour effet, en pratique, de faire échapper des secteurs au contrôle. D'aucuns se sont donc dits préoccupés de la possibilité qu'un plus grand usage soit fait de cette formule. La CFC a eu gain de cause lorsqu'elle s'est opposée à des propositions visant à confier au président le contrôle de subventions consenties à des groupes parlementaires ou à des partis politiques.

Le président de la CFC fait tenir ses constatations aux organismes contrôlés, à savoir au secrétaire permanent du ministère des Affaires étrangères de même qu'au chef de la Chancellerie fédérale. Si ses constatations présentent un grand intérêt pour le Parlement, le président peut choisir de les inclure dans le rapport annuel. Les observations formulées à l'égard de questions secrètes ne sont pas divulguées au Parlement dans son ensemble, mais seulement aux présidents des deux chambres, au chancelier fédéral et au ministre fédéral des Finances. Jusqu'à présent, cette situation ne s'est pas produite. Dans chaque cas, les lacunes relevées ont pu être comblées grâce à des discussions tenues avec les chefs de la Chancellerie fédérale et du ministère des Affaires étrangères.

Fait à noter, les dépenses secrètes suivent une tendance à la baisse. En effet, cette catégorie de dépenses, qui se chiffraient à 8 millions de marks au ministère des Affaires étrangères il y a quelques années, ne s'élèvent plus qu'à 5 millions de marks.

Cet état de choses témoigne de la réussite des efforts faits en vue de minimiser les dépenses secrètes et de présenter ouvertement les dépenses au budget, voire des économies que de tels efforts peuvent engendrer.

Les mesures de sécurité à la CFC

En règle générale, les organismes contrôlés permettent, parfois à contrecoeur, au contrôleur de la CFC d'accéder librement à des renseignements et des documents secrets. Il est entendu tacitement, évidemment, que le contrôleur fera preuve de discrétion dans l'usage des renseignements dont il a la garde et ne les mettra pas en circulation à l'extérieur de la CFC. Parmi les mesures de sécurité prises par la CFC figurent des pièces à accès restreint, un dépôt des documents secrets, une salle de conférences à l'épreuve de l'écoute électronique, de même que des photocopieurs et des ordinateurs certifiés TEMPEST. Les mesures de sécurité personnelles sont également au premier rang des priorités. Le contrôleur qui manie des documents classifiés est l'objet d'un contrôle périodique en conformité rigoureuse avec les règlements en vigueur. La prise des mesures de sécurité est une condition préalable en vigueur à la CFC pour accéder à des renseignements, quels qu'ils soient.

Conclusion

Le régime de contrôle du gouvernement allemand a pour but de répondre aux impératifs de la sécurité nationale et d'un cadre redditionnel complet. À l'heure qu'il est, l'examen de documents classifiés par la CFC est devenu chose courante pour les organismes contrôlés. Les organismes dont l'activité se déroule normalement dans des conditions de sécurité rigoureuses considèrent le contrôle non pas comme une entrave ni comme un danger qui menacent leur travail mais plutôt comme un moyen d'assurer la protection des biens publics et d'utiliser plus efficacement les fonds de l'État.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette question, prière de communiquer avec l'auteur à Bundesredrungshof, Berliner Str. 51, Postfach 100433, 6000 Francfort 1, Allemagne. ■

Profil : L'Institution supérieure de contrôle des finances publiques de la Barbade

Par E. David Griffith, contrôleur général

M. Griffith

N.D.R.L. : À l'occasion du XIV^e INCOSAI tenu en octobre 1992, la Barbade a été élue représentante du CAROSAI au Comité directeur. Le profil présenté ci-dessous permettra au lecteur de la REVUE de faire connaissance avec l'un des membres les plus récents du Comité directeur.

Contexte historique

La Barbade est située à la limite orientale de l'archipel des Antilles, qui trace un arc de cercle entre le golfe du Mexique au nord et l'embouchure de l'Orénoque, fleuve du Venezuela (Amérique du Sud). L'île a une superficie de 430 kilomètres carrés et compte 260 000 habitants. Le régime gouvernemental barbadien prend modèle sur Westminster et l'Assemblée législative a plus de 353 ans.

Par contre, le Bureau de contrôle de la Barbade est relativement jeune, ayant été fondé en décembre 1965 en vertu de la *Loi concernant le contrôle et l'inspection des comptes publics*. Plus tard, la loi précitée a été consolidée et modifiée pour devenir la *Loi sur le Bureau de contrôle*, laquelle a eu pour effet d'instaurer un système de contrôle préalable. En avril 1957, un système de contrôle a posteriori supplantait le système préalable à toutes fins autres que le contrôle des prestations de retraite, que le contrôleur certifie jusqu'à ce jour avant leur versement.

La Barbade s'est affranchie du Royaume-Uni le 30 novembre 1966, et le Bureau de contrôle de même que les fonctions du contrôleur général ont été enchâssés dans la Constitution. Cette dernière prescrit au gouverneur général de nommer le contrôleur général, à la recommandation de la Commission de la fonction publique, après consultation du premier ministre. Cela dit, le contrôleur général ne peut être démis de ses fonctions sauf pour des motifs d'incapacité professionnelle ou d'inconduite. Des procédures spéciales doivent être invoquées pour démettre le contrôleur général. Aussi, ce dernier doit prendre sa retraite avant son 62^e anniversaire de naissance.

L'étendue du pouvoir de contrôle

La *Loi sur l'administration financière et le contrôle* stipule l'étendue du pouvoir de contrôle et charge le contrôleur général de contrôler et d'inspecter tous les comptes publics, de les examiner afin d'en assurer la tenue en règle, de veiller à ce que les reports d'écritures se fassent ponctuellement et correctement et de contrôler la qualité et l'efficacité des contrôles visant à contrer les irrégularités et la fraude. Il doit également acquérir la certitude du respect rigoureux des ordres permanents, lois et autres mesures législatives de la Barbade régissant les finances et la tenue des comptes. Dans l'exercice de ses fonctions, il a accès à tous les registres, documents, pièces justificatives, écrits et autres biens de l'État. Il lui est également loisible de faire venir et de conserver, aussi longtemps qu'il le juge utile, les livres, comptes, pièces justificatives ou documents portant sur les comptes publics dont il a besoin. Il est habilité, en outre, dans l'exercice de ses fonctions, à sommer tout fonctionnaire de lui fournir les explications et les renseignements dont il a besoin. L'Assemblée législative peut adopter une résolution qui donne instruction au contrôleur général de contrôler les comptes d'un organisme public, quel qu'il soit. Le ministre peut enjoindre le contrôleur général d'examiner les comptes d'une personne ou d'un organisme ayant bénéficié de crédits alloués par le Parlement ou qui demande une aide financière de l'État.

L'indépendance du Bureau de contrôle

L'indépendance du contrôleur général se limite à la planification et au déroulement des contrôles de même qu'aux rapports qui en découlent. Aux termes de l'article 113 de la Constitution, «dans l'exercice des fonctions dont il est investi en vertu des paragraphes 2) et 3) de l'article 113, nulle personne ni nulle autorité ne dirigent ni ne contrôlent le contrôleur général.» Le paragraphe 2) traite du contrôle des comptes de l'État et des rapports qui en découlent et le paragraphe 3) porte sur le dépôt des rapports du contrôleur général devant le président de l'Assemblée législative.

L'ISC est soumise à certaines restrictions en matière de dotation en personnel et de budgétisation. Ainsi, la Commission de la fonction publique, par l'intermédiaire du ministère de l'Administration du personnel, se charge de questions telles les nominations, les promotions, les mutations, la discipline, et ainsi de suite. Par ailleurs, le ministère de l'Administration du personnel s'est, de tout temps, montré conciliant en ce qui concerne la dotation. À l'instar des autres

ministères, le Bureau de contrôle doit soumettre sa situation financière à l'examen du ministère des Finances. Cette dépendance envers d'autres ministères peut préjudicier à l'efficience globale du Bureau de contrôle.

L'organisation et la taille du Bureau de contrôle

Le Bureau de contrôle compte 68 fonctionnaires. Le contrôleur général est épaulé par un contrôleur général adjoint, un contrôleur principal, sept contrôleurs supérieurs, treize contrôleurs, treize examinateurs, vingt–huit commis, une secrétaire, une sténographe, un messager et deux employés non spécialisés.

Aux fins de l'administration, les travaux à effectuer sont répartis entre sept groupes au début de chaque cycle de contrôle. Six d'entre eux se chargent de contrôler les comptes du Trésor, le septième se charge de contrôler d'autres comptes dans le cadre de contrôles spéciaux. Le contrôleur principal coiffe le groupe des contrôles spéciaux et un contrôleur supérieur dirige chacun des six groupes affectés au Trésor. Les groupes sont divisés en équipes à la charge de l'équipier qui détient le rang le plus élevé. Chaque chef d'équipe répond au chef de groupe de l'efficacité et de l'efficience des travaux de l'équipe.

Les catégories de contrôle

L'ISC s'occupe principalement de contrôles financiers et de contrôles de conformité. Elle n'est pas habilitée explicitement à procéder à des contrôles de la performance. Par ailleurs, il a été recommandé au gouvernement d'adopter une mesure législative qui rendrait obligatoire cette dernière forme de contrôle. Si la recommandation est favorablement accueillie, le personnel devra être formé à cette nouvelle discipline. On incite les contrôleurs à privilégier la vérification analytique et à délaisser le contrôle comptable classique.

Outre les comptes de l'État, le contrôleur général contrôle les comptes de certains conseils publics, de sociétés mutualistes, de syndicats, de fonds spéciaux institués par une mesure législative et les comptes tenus par les agents publics dans l'exercice de leurs fonctions.

La planification du contrôle

La Barbade est dotée d'un seul pouvoir public et son exercice financier s'étend du 1er avril au 31 mars. Les chefs de groupe de contrôle élaborent un plan opérationnel en vue de l'exécution des contrôles provisoires et finals. Ils doivent déposer les rapports sur les divers contrôles avant le 31 août. Le contrôleur général se réunit chaque mois avec les chefs de groupe afin de connaître l'avancement des travaux, de traiter de problèmes et de planifier les stratégies applicables aux ministères. De même, des rencontres ont lieu chaque semaine avec les groupes de contrôle à tour de rôle. L'objet de ces réunions consiste surtout à partager l'expérience accumulée et à favoriser le perfectionnement du personnel. À ces occasions, des contrôleurs peuvent être invités à présenter des rapports. L'objet du plan de contrôle et des réunions est de contrôler régulièrement l'avancement des travaux et de confirmer que le rapport du contrôleur général sera prêt à être présenté au président de l'Assemblée législative avant le 31 décembre.

La compétence des contrôleurs et le programme de formation

Le personnel actuel possède une solide expérience et il est à même de remplir le mandat de contrôle. En outre, le taux de roulement est faible. Le Bureau de contrôle pratique une politique de rotation afin d'assurer que les contrôleurs acquièrent une expérience variée. Des cadres supérieurs ont pu profiter de programmes de formation offerts à l'étranger. L'un d'entre eux est détenteur du diplôme du CIPFA et sept autres ont participé à un cours sur les comptes publics et le contrôle donné par le South Thames College, en Angleterre. Certains contrôleurs ont également assisté à des ateliers et des séminaires offerts par l'IDI, la CAROSAI et la CATI. Les restrictions budgétaires et la rareté des sources de fonds ont empêché le Bureau de tirer parti des occasions de formation offertes à l'étranger. Cela dit, le personnel à tous les paliers est incité à parfaire ses compétences. À l'heure qu'il est, huit fonctionnaires participent à des programmes de formation de premier cycle ou à des programmes de comptabilité professionnels. De plus, six effectuent des études de premier cycle en administration publique et en informatique.

Sensible à l'évolution du contrôle dans le secteur public et désireux d'épauler le perfectionnement du personnel, le contrôleur général adjoint a conçu et élaboré des programmes de formation en collaboration avec la division de la formation du gouvernement. Le premier cours, d'une durée de deux semaines, a été offert aux contrôleurs supérieurs en avril. Les personnes ressources chargées d'offrir le programme ont été recrutées auprès des secteurs privé et public. Les participants ont pu profiter d'une expérience enrichissante grâce aux idées échangées.

En mai, les contrôleurs ont assisté à un cours d'une durée de quatre semaines conçu à leur intention. Ce programme a englobé certains des thèmes contenus dans le programme à l'adresse des contrôleurs supérieurs, quoique son contenu technique ait été plus détaillé. Il est souhaité que l'arrérage de travail accumulé pendant la formation sera résorbé grâce à une productivité accrue des contrôleurs, qui auront acquis des connaissances et gagné en confiance.

D'autres programmes de formation sont prévus. Par exemple, les contrôleurs de premier niveau assisteront à des cours plus tard cette année ou au début de l'an prochain. Le manuel du Bureau a été revu et mis à jour récemment et des guides de contrôle sont en voie d'élaboration. S'ajoute à ces initiatives un programme de formation permanente, sous forme d'ateliers et de séminaires, qui est en préparation.

Nous sommes fermement engagés à promouvoir le perfectionnement de nos employés et nous sommes à l'affût des occasions d'augmenter leurs connaissances et leurs compétences. La qualité du contrôle est tributaire de la compétence des contrôleurs, car c'est par leur intermédiaire que nous pouvons assurer le respect de l'obligation de rendre compte de l'utilisation des fonds publics.

Pour en savoir plus long, vous êtes priés de communiquer avec l'Office of the Auditor General, Treasure Office, Bridgetown, Barbados (téléphone : (809) 426–2537, télécopieur : (809) 429–6652). ■

Publications à signaler

En sa qualité de Commissaire fédéral à l'efficience dans l'administration publique, le président de la Cour fédérale des comptes d'Allemagne a récemment publié des conseils sur la vérification des projets de technologie de l'information. L'outil de vérification se base sur les normes minimales, les principes et les recommandations préparées par la Cour fédérale des comptes et les cours des comptes des États. La Cour fédérale des comptes a montré la voie en mettant à jour les normes minimales que doit suivre le gouvernement lorsqu'il acquiert de la technologie de l'information ou s'en sert à des fins d'établissement de budget ou de comptabilité. Ce guide de vérification sera mis à jour régulièrement et adapté aux besoins des usagers à la lumière des derniers développements en matière d'informatique ainsi que des leçons tirées des travaux de vérification réalisés dans ce domaine.

Le guide établit les normes régissant la planification et la coordination des projets de technologie de l'information, les modalités d'acquisition, l'impartition de contrats pour la réalisation de matériel et de logiciels, la mise à l'essai et l'homologation de systèmes, les activités informatiques, les responsabilités de surveillance, les modalités de contrôle de la qualité, l'évaluation de programme et la gestion du risque. Le guide est conçu pour servir d'outil de vérification interne à toutes les personnes qui font de la vérification informatique.

Ce document est publié en allemand; les lecteurs peuvent en obtenir gratuitement des exemplaires en s'adressant à l'adresse suivante: **Bundesrechnungshof, Referat Pr/Int, Postfach 10 04 33, D–60004, Frankfurt am Main, République fédérale d'Allemagne.**

*****

On peut se servir du système de logiciel SAS (marque de commerce déposée du SAS Institute, inc., Cary, N.C.) pour stocker et extraire de l'information, modifier et programmer des données, rédiger des rapports, analyser des statistiques, réaliser des graphiques et tenir des dossiers.

Pour aider ses évaluateurs et ses analystes à planifier, à préparer, à documenter et à utiliser correctement les produits SAS, le General Accounting Office des É.–U. a élaboré et publié des lignes directrices assurant la conformité aux exigences de contrôle de la qualité et aux normes documentaires pour les documents de travail. Ce guide vise les applications d'évaluation de programme et de vérification et il complète les manuels de formation et de référence du SAS; on suppose que le lecteur comprend la syntaxe et le style des instructions et des procédures du système SAS.

Le guide avertit le lecteur qu'il peut facilement être amené à mal appliquer le SAS, à en interpréter les résultats faussement et à ne pas relever les erreurs, et insiste sur l'importance (1) de connaître les principes statistiques sous–jacents et de savoir interpréter les résultats, (2) de comprendre la structure et les caractéristiques des données dont on se sert, (3) de se familiariser avec les procédures SAS et d'en appliquer les options et les modificateurs correctement, enfin, (4) de préciser les paramètres corrects pour les procédures SAS. Dans le guide, les sujets sont classés suivant l'ordre des tâches et ils comprennent : la planification des travaux pour lesquels on se servira du SAS; le contrôle des travaux SAS; l'introduction des données dans le SAS à partir de données brutes, de fichiers SAS et de logiciels et bases de données sous d'autres présentations; le transfert des données SAS d'un ordinateur à l'autre; la documentation des travaux SAS; l'établissement des renvois et le stockage des documents de travail et des dossiers SAS.

Pour obtenir, gratuitement, des exemplaires en anglais de *Planning, Preparing, Documenting and Referencing SAS Products (IMTEC–11.1.2)*, s'adresser au U.S. General Accounting Office, Office of International Audit Organisation Liaison – Room 7806, 441 G Street, N.W., Washington, D.C. 20548, É.–U.

*****

Dans une nouvelle publication intitulée *Public Expenditure Management*, M. A. Premchand, Directeur adjoint au Département des finances publiques du Fonds monétaire international, signale que l'on prête de plus en plus d'attention à la gestion des dépenses publiques à mesure que le nombre de gouvernements démocratiques augmente. Il examine la gestion de la dépense publique sous diverses perspectives et s'appuie sur les expériences de pays industrialisés et de pays en développement pour traiter de sujets comme les aspects institutionnels de la gestion des dépenses publiques; la gestion du stress financier; les programmes de prêts; les garanties; les aspects gestionnels du service de la dette publique; l'acquisition; l'impartition de contrats; la mesure et l'évaluation de la performance.

Une partie de l'ouvrage examine les cadres de contrôle et, dans cette section, M. Premchand remarque que les contrôles (traduction) «sont des processus qui permettent la définition des objectifs, l'affectation des ressources et l'utilisation économique, efficiente et efficace des ressources tout en poursuivant les objectifs de stabilité». Il discute des liens qui existent entre les contrôles et la reddition de comptes et examine quelques–unes des faiblesses et des lacunes que présentent certains systèmes de contrôle. Son examen comprend des discussions sur les points faibles dus au fait que l'on applique des contrôles réactifs plutôt que proactifs, des contrôles axés sur la dissuasion plutôt que des contrôles positifs axés sur l'incitation; enfin, l'examen porte également sur les limitations imposées aux contrôles.

Cet ouvrage, en anglais, se vend 20 $ US. Pour se le procurer, s'adresser au **Service des publications, C.P. S–369, Fonds monétaire international, Washington, D.C. 20431, É.–U.**

*****

En se basant sur les travaux qu'il a réalisés en Pologne et en Yougoslavie, M. Derek Abell a préparé des études de cas sur six entreprises industrielles en cours de restructuration. M. Abell, qui est professeur à l'International Institute for Management Development de Lucerne (Suisse), examine les politiques de réforme qui ont rendu les efforts de restructuration considérablement plus difficiles et propose aux gestionnaires des solutions précises pour l'établissement de priorités dans ce domaine.

De plus, le livre contient des recommandations à l'intention des décideurs et incite fortement le lecteur à examiner de plus près les relations entre les politiques de réforme macro-économique et les efforts au niveau micro-économique. Des discussions sur la privatisation, les mesures anti-monopoles, l'élimination des protections et autres réformes économiques invitent à prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter qu'en encourageant les entreprises à changer, on ne les amène à la faillite.

On peut obtenir des exemplaires de *Turnaround in Eastern Europe: In-Depth Studies* en téléphonant au Programme de renforcement des capacités de gestion du PNUD à New York au numéro 212-906-6883 ou 212-906-6637. ■

Dans le cadre de l'INTOSAI

Le Comité directeur tient sa trente–huitième réunion à Vienne

Les membres du Comité directeur de l'INTOSAI se sont réunis à Vienne, les 10 et 11 mai 1993, afin d'examiner une vaste gamme de programmes professionnels et de programmes techniques et de donner suite aux décisions prises par les membres de l'INTOSAI, l'année dernière, dans le cadre du XIV[e] INCOSAI. Les représentants des dix–sept pays membres du Comité – c'est–à–dire l'Allemagne, l'Arabie Saoudite, l'Australie, l'Autriche, la Barbade, le Brésil, le Cameroun, le Canada, l'Égypte, les États–Unis, la Finlande, l'Indonésie, le Kenya, le Mexique, les Philippines, la Roumanie et le Tonga – ont eu des discussions fertiles qui ont fait progresser l'organisation sur plusieurs points importants.

Les présidents des comités de l'INTOSAI ne comptant pas de représentants élus au Comité directeur, c'est–à–dire la France, la Hongrie, l'Inde, les Pays–Bas et le Royaume–Uni, étaient également présents et ont fait rapport de l'avancement des travaux de leurs comités. Parmi les autres observateurs, il y avait notamment des représentants de l'Uruguay (hôte proposé de l'INCOSAI de 1998) et des Nations Unies.

M. Bowsher des États–Unis, le président du Comité directeur, dans la présentation de son rapport, a souligné que la coopération, la communication et la continuité (voir l'éditorial publié dans le numéro d'avril 1993 de la *Revue*) sont des éléments indispensables pour bâtir à partir des succès du passé et pour consolider l'INTOSAI. Il a également insisté sur l'importance de la participation comme élément fondamental de la croissance future de notre organisme, soulignant en particulier la nécessité de faire participer le plus grand nombre possible de membres de l'INTOSAI au plus grand nombre possible d'activités. «Plus la participation sera grande,» a–t–il déclaré «plus nous serons forts et plus grands seront nos progrès.»

Les thèmes de la coopération, de la communication et de la continuité ont été repris dans plusieurs rapports et dans plusieurs discussions au cours des séances de travail. En ce qui a trait à la coopération, par exemple, M. Taylor, de l'Australie, a offert, à titre de président du comité des normes de contrôle, de coordonner les sondages et les enquêtes que prévoient effectuer certains comités de l'INTOSAI. L'on trouve d'excellents exemples du concept de continuité dans les plans que M. Abbas, de l'Égypte, a proposé pour l'INCOSAI de 1995 (voir l'éditorial en page 1) et dans ce rapport où l'auteur, M. Zavelberg, de l'Allemagne, présentait une démarche standardisée, dans le cadre des

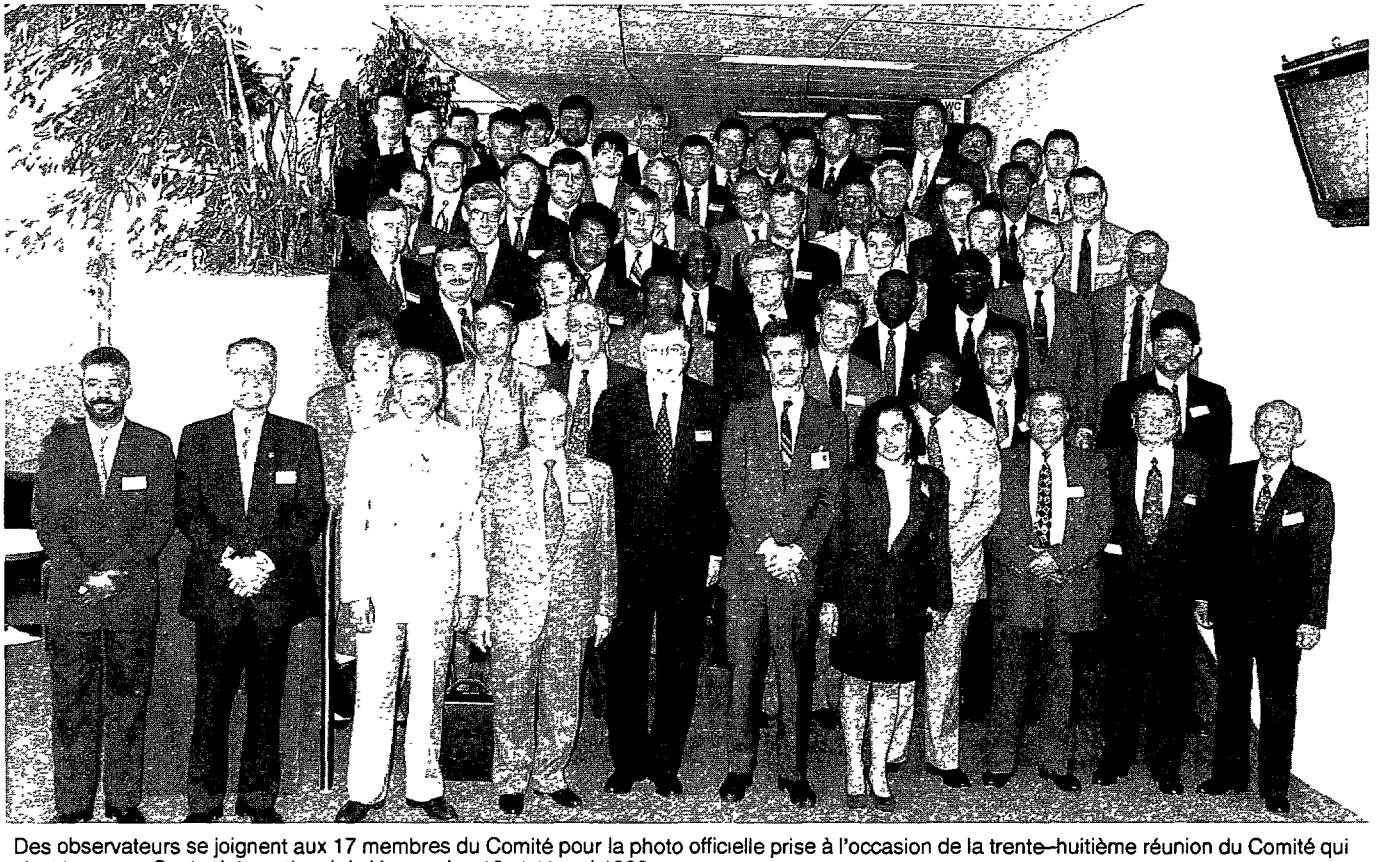

Des observateurs se joignent aux 17 membres du Comité pour la photo officielle prise à l'occasion de la trente–huitième réunion du Comité qui s'est tenue au Centre international de Vienne, les 10 et 11 mai 1993.

nouveaux statuts de l'INTOSAI, pour les mises en candidature et l'élection des membres du Comité directeur. La notion d'engagement et de participation est éloquemment illustrée par le grand nombre d'ISC qui, à l'appel du secrétariat général, ont offert leurs services pour travailler au sein des huit comités de l'INTOSAI.

Présentation et approbation des plans du Congrès de 1995

Les membres du Comité directeur ont porté une attention particulière au rapport que M. Abbas, président de l'Organisation centrale de contrôle des finances publiques de l'Égypte, a présenté relativement aux plans dressés pour la tenue du Congrès international des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (XV[e] INCOSAI). Celui-ci aura lieu au Caire du 25 septembre 1995 au 2 octobre 1995 et sera suivi d'un symposium (4 au 6 octobre). La présentation de M. Abbas a été agrémentée d'une description vidéo des lieux où se déroulera le congrès, du Centre international des conférences, au Caire, et d'autres endroits remarquables de la capitale égyptienne.

L'Égypte a présenté ses plans pour le congrès de 1995 dans son texte des règles de procédures, lesquelles ont été approuvées par le Comité directeur. Deux grands thèmes sous-tendront le congrès au cours duquel se tiendront des séances de délibération et des séances plénières techniques. Le premier thème portera sur «le contrôle environnemental». Les Pays-Bas, dont l'ISC assume la présidence du nouveau comité du contrôle environnemental de l'INTOSAI, dirigera les débats sur ce point.

Le thème II s'inscrit dans la tradition, établie au congrès de 1992, en vertu de laquelle l'on intègre au congrès les travaux des comités de

Mise à jour concernant les comités

Les comités de l'INTOSAI jouent un rôle dont l'importance croît sans cesse au sein de cet organisme et constituent le moteur véritable de ce concept "d'activité vitale" entre les congrès. C'est pourquoi la *Revue* vous tiendra au courant de l'évolution des travaux de ces comités.

Contrôle des comptes *Le Comité songe à apporter des révisions mineures aux normes afin de tenir compte de commentaires formulés au XIV[e] INCOSAI ...Sondage à effectuer, en collaboration avec d'autres comités, sur l'établissement d'une bibliographie ...L'utilisation du protocole portant sur le travail en comité est approuvée pour tous les comités ...Renseignements : National Audit Office de l'Australie.*

Comptabilité *La prise de position n[o] 3 est remise aux membres du Comité pour étude et commentaire. Version finale à paraître cet été ...Le président recommande la constitution d'un réseau constitué d'organismes professionnels qui travailleraient en collaboration avec le Comité ...Renseignements : Bureau du vérificateur général du Canada.*

Contrôle interne *Rédaction d'un questionnaire remis aux membres du Comité afin de rassembler des données bibliographiques ...Questionnaire dont la mise en forme finale se fera en collaboration avec le Comité responsable des normes de contrôle et d'autres comités ...Renseignements : Bureau de contrôle d'État de la Hongrie.*

Dette publique *Le président a rendu compte de la réunion du Comité tenue à Lisbonne en mai ...Il y a eu analyse des résultats du sondage et rédaction d'un rapport ...Il y aura établissement de trois sous-comités pour la réalisation d'autres travaux ...Renseignements : Contadoria Mayor de Hacienda, Mexique.*

Contrôle informatique *Il y a eu établissement de trois sous-comités qui feront l'étude du contrôle des systèmes informatiques (Canada), de l'utilisation de l'informatique pour les vérifications de performance (Suède), et de l'utilisation de l'informatique à des fins administratives (R.-U.) ...Les sous-comités ont établi leurs plans de travail et le travail est en cours ...Renseignements : Bureau du contrôleur et auditeur général de l'Inde.*

Contrôle environnemental *Les membres du comité ont été choisis ...Le Comité directeur a approuvé le mandat de ce Comité. ...Il y a eu élaboration d'un plan biennal de travail, la première étape étant un sondage auprès des ISC ...La première réunion du Comité devrait avoir lieu en avril 1994 ...Le Comité a charge de ce qui, dans le cadre du thème I du XV[e] INCOSAI, se rapportera au contrôle environnemental ...Renseignements : Cour des comptes des Pays-Bas.*

Privatisation *Les membres du Comité ont été choisis ...Le Comité directeur a approuvé le mandat de ce Comité ...Ce Comité devra coordonner ses travaux avec ceux de l'EUROSAI qui porteront sur la privatisation ...Ce Comité a charge d'animer la réflexion qui sera faite sur le contrôle des mesures de privatisation au cours du symposium qui suivra le XV[e] INCOSAI ...Renseignements : National Audit Office du Royaume-Uni.*

Évaluation de programme *Les membres du Comité ont été choisis ...Le Comité directeur a approuvé le mandat de ce Comité ...Une enquête portant sur les méthodes utilisées pour l'évaluation de programme sera effectuée auprès des ISC ...L'un des buts du Comité est d'élaborer des lignes directrices et des méthodes, et peut-être même des normes, à utiliser pour l'évaluation de programme ...Renseignements : Cour des comptes de France.*

l'INTOSAI. Au XV[e] INCOSAI, les sous–thèmes rattachés au thème II seront centrés sur les domaines d'intervention de six des comités, soit le contrôle des comptes, la comptabilité, le contrôle interne, le contrôle informatique, l'évaluation de programme et la dette publique. L'animation des débats portant sur ces sous–thèmes a été confiée aux présidents des comités intéressés. Ces sous–thèmes fourniront aux délégués l'occasion à la fois de participer aux travaux des comités et de contribuer à préciser l'orientation future de ces groupes de travail. De plus, enfin d'intégrer davantage les comités aux congrès, le symposium de trois jours qui suivra le XV[e] INCOSAI s'attardera à étudier les travaux du huitième comité de l'INTOSAI, lequel s'intéresse au contrôle des mesures de privatisation.

Des dirigeants du Comité directeur écoutent attenivement les propos tenus sur l'un des nombreux points inscrits à l'ordre du jour de la réunion du mois de mai. De gauche à droite, à l'avant–plan : M. Weber, Autriche; M. Fiedler, secrétaire général, Autriche; M. Aliferis, É.–U.; M. Abbas, premier vice–président, Égypte; M. El-Azhary, Égypte. Dans le même ordre, à l'arrière : M. Drach et M[me] Weeks, É.–U.

Les membres du Comité directeur ont accordé un appui unanime à la proposition de l'Égypte et se sont dits satisfaits du rythme des préparatifs du congrès de 1995. La prochaine réunion du Comité aura lieu au Caire, au cours de la semaine du 17 octobre 1994. Les membres du Comité, à cette occasion, visiteront l'endroit où se déroulera le congrès et mettront la dernière main à la planification de cet événement. La *Revue* continuera à fournir des renseignements sur cette planification dans chacun de ses numéros publiés avant la tenue de congrès.

Le secrétaire général présente son rapport sur les activités qui se sont déroulées depuis le XIV[e] INCOSAI

Le secrétaire général, M. Fiedler, a présenté le rapport annuel de l'INTOSAI, lequel incluait les états financiers vérifiés de 1992 ainsi qu'une description des travaux du secrétariat général. Voici donc la liste de ce que le secrétariat général a réalisé au cours des huit mois qui ont suivi le XIV[e] INCOSAI et, le cas échéant, les interventions appropriées du Comité directeur.

1. Le secrétariat général a effectué un sondage auprès de toutes les ISC afin de savoir qui désirait être membre de l'un ou l'autre des huit comités de l'INTOSAI. Les réponses au sondage, aux dires du secrétaire général Fiedler, furent des plus encourageantes et le secrétariat en a communiqué les résultats aux présidents des comités.
2. Les nouvelles règles financières de l'INTOSAI, dont le Comité directeur avait adopté une version provisoire à sa réunion de 1992, ont été mises à l'essai par le secrétariat général et elles devraient devenir officielles à partir de 1994.
3. Le secrétaire général, à titre de président de l'OLACEFS, a cherché, en collaboration avec le Mexique, à trouver un hôte dans cette région pour l'INCOSAI de 1998. L'Uruguay a proposé sa candidature comme hôte du XVI[e] INCOSAI et M. Smereldi, président de la Cour des comptes de l'Uruguay, a assisté à la réunion afin de présenter officiellement cette offre au nom de son gouvernement et de son ISC. Le Comité a accepté son offre, laquelle sera soumise au vote des participants, au Caire, lors du XV[e] INCOSAI.
4. Le secrétariat général a travaillé en collaboration avec les présidents des trois comités de l'INTOSAI les plus récents, lesquels avaient été établis pour donner suite à des recommandations formulées au XIV[e] INCOSAI. Le Comité a approuvé la description des mandats à confier aux trois comités.
5. Cinq nouveaux pays ont demandé à devenir membres de l'INTOSAI et le secrétariat général, après avoir évalué leur demandes et leur qualité, a recommandé l'acceptation de ces candidatures. Le Comité a approuvé l'admission au sein de l'INTOSAI des États fédérés de Micronésie, de la République tchèque, de la République slovaque, de la Croatie et de la Slovénie. À ce propos, M. Fiedler a indiqué que disparaissaient de la liste des membres de l'INTOSAI les noms de la Yougoslavie et de la Tchécoslovaquie .

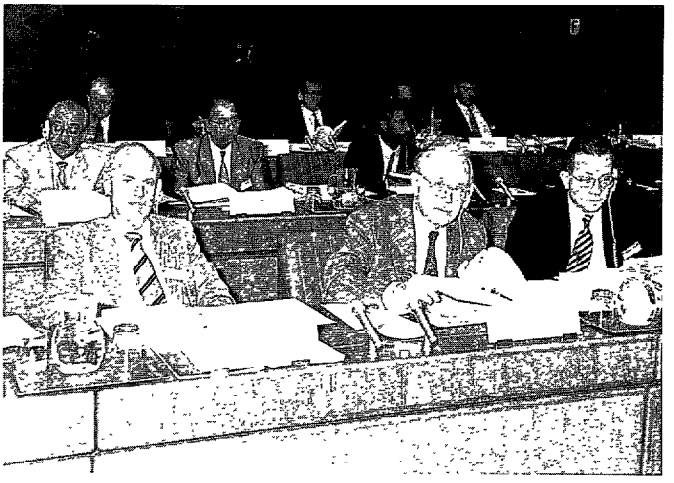

M. Zavelberg, de l'Allemagne (au centre, à droite, au premier rang), présente son rapport décrivant le processus de mise en candidature et d'élection au Comité directeur en vertu des nouveaux statuts. L'on voit également sur la photo d'autres représentants de l'Allemagne, de l'Arabie Saoudite (au deuxième rang), de la France et du Royaume Uni (troisième rang).

De plus, M. Fielder a rendu compte de diverses questions financières et budgétaires, du séminaire ONU/INTOSAI de 1994, et il a présenté un rapport d'étape de l'étude comparative des ISC que le secrétariat général est à effectuer. À ce propos, les ISC qui n'auraient pas encore retourné leur questionnaire sont priées de le faire parvenir par la poste à l'adresse suivante : Secrétariat général de l'INTOSAI, Dampfschiffstrasse 2, A–1033 Vienne, Autriche.

Discussion de l'avenir de l'IDI

Le rapport annuel (1992) de l'Initiative de développement de l'INTOSAI a été présenté au Comité directeur et incluait des renseignements sur les cours que l'IDI a offerts durant cette année et sur les questions de financement connexes. Les photographies sur cette page nous montrent des participants à trois des cours de l'IDI donnés en 1993 au Chili, au Kenya et en Thaïlande.

L'IDI, en 1992, a tenu huit ateliers, en collaboration avec des groupes de travail régionaux. Les ateliers ont accueillis 186 personnes provenant d'ISC de 95 pays et ont porté sur des sujets aussi divers que la gestion du contrôle des comptes, la supervision et le contrôle dans un cadre informatique. De plus, le secrétariat de l'IDI a mené auprès de tous les membres de l'INTOSAI deux enquêtes sur les méthodes et les logiciels utilisés en contrôle. *Le Répertoire international de données sur la formation des vérificateurs* (IDI) en publiera les résultats en 1993. Il y a eu distribution, à la réunion du Comité directeur, d'un rapport d'étude des programmes de l'IDI et d'un rapport spécial présentant les résultats du séminaire de Manille, documents qui avaient été publiés en 1992.

En plus du rapport annuel, le président de l'IDI a présenté une proposition qui portait sur l'avenir de l'IDI et que le Comité a approuvée. Ce texte propose que le secrétariat de l'IDI, en étroite collaboration avec les groupes de travail régionaux de l'INTOSAI, épaule le travail de formation fait dans les régions. L'IDI, de plus, accentuera son rôle de centrale d'échange de renseignements sur les méthodes et les techniques de formation.

Cette proposition découle naturellement de l'objectif stratégique initial de l'IDI qui était de renforcer les groupes de travail régionaux et les ISC par l'échange de renseignements et par des programmes de formation, et de contribuer à une meilleure formation grâce à des programmes de formation des formateurs.

Pour de plus amples renseignements sur l'IDI, veuillez écrire à l'adresse suivante : IDI, a/s Bureau du vérificateur général du Canada, 240, rue Sparks, Ottawa (Ontario), K1A 0G6, Canada. ■

Participants présents à l'atelier sur la vérification de gestion, parrainé par l'OLACEFS et l'IDI. L'ISC du Chili en fut l'hôtesse, à Santiago, du 19 au 30 avril 1993.

Participants, instructeurs et hôtes présents à l'atelier sur la gestion et la supervision du contrôle des comptes, atelier parrainé par l'OLACEFS et l'IDI. L'ISC de la Thaïlande en fut l'hôtesse, à Bangkok, du 19 au 30 avril 1993.

Participants présents à l'atelier sur l'utilisation de l'informatique en contrôle, parrainé par l'OLACEFS et l'IDI. L'ISC du Kenya en fut l'hôtesse, à Nairobi, du 10 au 15 mai 1993.

Printed On
Recycled Paper